



20

RAPPORT
DE GESTION

24

TABLE DES MATIÈRES

1	RÉSULTATS 2024 : APPROCHE SECTORIELLE	1.1. — Vivalia (Vue vectorielle)	11
		1.2. — Secteur hospitalier	12
		1.3. — Secteur P.C.P.A. (Prise en Charge de la Personne Agée)	17
		1.4. — Secteur Extra-Hospitalier	22
		1.5. — Secteur A.M.U. (Aide Médicale Urgente)	26
2	RÈGLES D'ÉVALUATION	2.1. — Seuil d'immobilisation	30
		2.2. — Réductions de valeurs actées sur créances douteuses	31
3	ÉVALUATION DES RISQUES		34
4	BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS	4.1. — Bilan consolidé au 31.12.2024	39
		4.2. — Commentaires sur l'évolution des postes du bilan consolidé	41
		4.2.1. — Comptes d'actif	41
		4.2.1. — Comptes de passif	42
		4.3. — Compte de résultats consolidé au 31.12.2024	43
		4.4. — Commentaires sur l'évolution des postes du compte de résultats consolidé	45
		4.4.1. — Résultat d'exploitation	47
		4.4.2. — Résultat financier	47
		4.4.3. — Résultat exceptionnel	47
		4.5. — Analyse évolutive des ratios financiers	48

4.6. — Annexes aux comptes annuels consolidés	51
4.6.1. — Etat des frais d'établissement et des immobilisations incorporelles et financières	51
4.6.2. — Etat des immobilisations corporelles	52
4.6.3. — Dettes garanties	53
4.6.4. — Dettes fiscales, salariales et sociales	53
4.6.5. — Personnel et frais de personnel	53
4.6.6. — Compte de résultats par centres de frais définitifs du secteur hospitalier	54
4.6.7. — Liste des adjudicataires de marchés publics	55
4.7. — Budget des moyens financiers 2024 et rattrapages	61
4.8. — Charges et produits exceptionnels 2024	65
4.8.1. — Charges exceptionnelles 2024	65
4.8.2. — Produits exceptionnels 2024	65
4.9. — Réductions de valeurs et provisions 2024	66
4.10. — Détail des provisions 2024	66

5	POINTS COMPLÉMENTAIRES		70
6	BILAN SOCIAL CONSOLIDÉ		74
7	RAPPORT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION		80
8	RAPPORT DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		90
9	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES		102
10	ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION	10.1. — Organigramme des organes décisionnels et Comités	110
		10.2. — Organigramme du management	111
11	PLAN FINANCIER PLURIANNUEL		114



01.

Résultats
2024 :
Approche
sectorielle



1.

RÉSULTATS 2024 : APPROCHE SECTORIELLE

La présentation ci-dessous s'attache à illustrer les résultats de VIVALIA, pour son seizième exercice comptable, dans sa composante sectorielle.

Cette composante sectorielle se présente comme suit :

🐦 **Hospitalière** : regroupant les hôpitaux

- Centre Hospitalier Centre Ardenne (CHCA)
- Cliniques du Sud Luxembourg (CSL)
- Centre Universitaire Provincial, hôpital psychiatrique « La Clairière » (CUP)
- Hôpital de Marche

🐦 **Prise en charge de la personne âgée (P.C.P.A.)** : regroupant les maisons de repos et de soins

- La Maison de repos et de soins La Résidence des Oliviers (Virton)
- La Maison de repos et de soins La Bouvière (Vielsalm)
- La Maison de repos et de soins Val des Séniors (Chanly)
- La Maison de repos et de soins Domaine de l'Ambra (Amberloup)

🐦 **Extra-hospitalier (E.H.) dont l'objet est :**

- d'assurer la prise en charge du secteur de la Santé Mentale repris au sein de l'ASBL « IHP de la région Famenne-Ardenne et MSP Belle-Vue ». L'ensemble de leur personnel est repris par Vivalia et leur est refacturé intégralement. D'où le résultat nul du secteur Santé Mentale.

- de soutenir, organiser, coordonner et gérer toute initiative externe utile en relation avec le secteur hospitalier ne relevant pas des autres secteurs de Vivalia.

Regroupant en 2024 :

- les crèches
- le Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS)

🐦 **Aide Médicale Urgente** : présentant les coûts et recettes de l'Aide Médicale Urgente déployée par les hôpitaux aigus en Province de Luxembourg.

La présentation sectorielle des comptes annuels de VIVALIA est constituée des bilans et comptes de résultats des 8 institutions (comptes annuels agrégés des 4 hôpitaux¹ et comptes annuels agrégés des 4 maisons de repos).

Les comptes consolidés, tels que repris au chapitre 4, seront publiés auprès de la Banque Nationale de Belgique sous le format légal du code des sociétés.

¹ En ce compris l'ex-AIOMS de Bastogne (cf. section 4 du présent rapport).

1.1. Vivalia (Vue vectorielle)

R2024	Secteur Hospitalier (AMU Externalisée)	Secteur AMU	Secteur PCPA	Secteur Extra Hospitalier	VIVALIA
Résultat net	18 045 383	-592 877	-2 119 301	-235 684	15 097 521
Résultat courant	6 471 348	-609 438	-2 367 980	-224 565	3 269 365
Résultat d'exploitation	6 094 434	-605 086	-2 127 181	-255 792	3 106 375
Rés Except :	11 574 036	16 561	248 679	-11 120	11 828 156

Le résultat net de VIVALIA s'élève pour l'exercice 2024 à 15.097.521,50 € ventilé de la façon suivante

🍷 **Secteur Hospitalier** : + 18.045.383,45 €

🍷 **Secteur P.C.P.A.** : - 2.119.300,93 €

🍷 **Secteur Extra-hospitalier** : - 235.684,14 €

🍷 **Secteur A.M.U.** : - 592.876,88 €

Le résultat net de l'exercice 2024 est inférieur à celui de 2023 de - 37.281.805,11 €.

Cette diminution significative s'explique par des ajustements comptables pris en considération sur l'exercice 2023.

Le résultat financier positif de 162.990,07€ € s'améliore de 678.704,68 €, les explications se trouvent au point 4.4.2.

Le résultat exceptionnel de VIVALIA diminue de 35.922.113,24€ entre 2023 et 2024 et s'explique également par les ajustements comptables comptabilisés en 2023, ainsi qu'une régularisation des rattrapages pour les années antérieures en 2024.

Le résultat d'exploitation et le résultat courant diminuent respectivement de 2.038.396,55 € et 1.359.691,87 € entre 2023 et 2024.

1.2. Secteur hospitalier

Secteur Hospitalier AMU externalisée	R 2023	R 2024	Ecart R2024 – R2023, en EUR
Résultat net	55 873 700	18 045 383	-37 828 317
Résultat courant	7 419 582	6 471 348	-948 234
Résultat d'exploitation	7 475 183	6 094 434	-1 380 749
Résultat exceptionnel	48 454 118	11 574 036	

Le secteur hospitalier affiche un résultat net de 18.045.383,45 € en diminution de 37.828.316,81 € par rapport à 2023.

L'Ex-Aioms de Bastogne est une entité dépourvue d'activité et de personnel dans laquelle est enregistrée la provision pour pension du personnel (avant fusion avec celui de Marche).

Pour rappel, le résultat du secteur hospitalier, ne comprend ni les coûts, ni les produits relatifs au secteur Extra- Hospitalier et à l'Aide Médicale Urgente (A.M.U.). Ceux-ci ont été externalisés et intégrés dans les comptes 2024 du secteur de l'A.M.U. et du secteur Extra-Hospitalier².

² Cf. point 1.4 et 1.5 du présent rapport.

COMPTES AGRÉGÉS DU SECTEUR HOSPITALIER

Secteur Hospitalier
Schéma agrégé

BILAN AU 31 décembre 2024

annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des hôpitaux

	Codes	2024 (en €)	2023 (en €)
Section 1 : Bilan après répartition			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	206 079 387,32	199 772 328,18
I Frais d'établissement	20	665 996,47	803 616,29
II Immobilisations incorporelles	21	1 824 887,27	2 859 549,80
III Immobilisations corporelles	22/27	202 838 510,63	195 361 435,01
A. Terrains et constructions	22	141 603 556,55	142 425 384,28
B. Matériel d'équipement médical	23	24 081 298,74	20 885 806,05
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	15 441 019,84	14 947 596,52
D. Location financement et droits similaires.....	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	21 712 635,50	17 102 648,16
IV Immobilisations financières	28	749 992,95	747 727,08
Actifs circulants	29/58	260 154 139,24	256 893 906,16
V Créances à plus d'un an	29	2 088 896,26	2 267 315,72
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	2 088 896,26	2 267 315,72
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	14 078 868,35	13 417 464,68
A. Approvisionnements et fournitures	31	14 078 868,35	13 417 464,68
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	162 454 319,69	172 845 816,93
A. Créances pour prestations	400/409	127 838 497,29	126 970 686,92
1. Patients	400/1	18 529 628,93	18 550 636,77
2. Organismes assureurs	402	98 528 036,48	95 449 514,48
3. Montant de rattrapage	403	9 909 372,12	11 606 548,55
4. Produits à recevoir	404/5	5 850 302,19	7 132 755,47
5. Autres créances pour prestations	406/9	-4 978 842,43	-5 768 768,35
B. Autres créances	41	34 615 822,40	45 875 130,01
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	522 459,89	450 344,61
2. Autres	411/16	10 579 060,56	14 305 931,14
3. Créances réciproques.....	416 059	23 514 301,95	31 118 854,26
VIII Placements de trésorerie	51/53	0,00	9 054 177,45
IX Valeurs disponibles	54/58	76 475 384,95	55 040 678,91
X Comptes de régularisation	490/1	5 056 669,99	4 268 452,47
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	466 233 526,56	456 666 234,34

PASSIF	Codes	2024 (en €)	2023 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	171 428 508,48	155 050 946,35
I Apports	10/11	51 209 475,00	51 209 475,00
A. Capital	10	0,00	0,00
1. Capital souscrit	100	0,00	0,00
2. Capital à libérer	101	0,00	0,00
B. Apports hors capital	11	51 209 475,00	51 209 475,00
1. Apport disponible hors capital	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital	111	51 209 475,00	51 209 475,00
2.1. Apport indisponible hors capital	111 900	51 209 475,00	51 209 475,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111 901	0,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	66 467 356,30	66 467 356,30
A. Réserve légale	130	0,00	0,00
B. Réserves indisponibles	131	14 945 504,35	14 945 504,35
C. Réserves disponibles	133	51 521 851,95	51 521 851,95
IV Résultat reporté	14	41 543 086,06	24 187 742,30
V Subsides d'investissement	15	12 208 591,12	13 186 372,75
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	31 146 773,43	36 125 433,17
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	3 224 806,21	3 221 808,87
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arrières de rémunérations	163	3 351 033,29	0,00
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	24 570 933,93	32 903 624,30
Dettes	17/49	263 658 244,65	265 489 854,82
VIII Dettes à plus d'un an	17	56 774 787,28	62 002 822,67
A. Dettes financières	170/4	56 104 708,44	61 332 743,83
1. Emprunts subordonnés	170	2 296 431,82	2 173 470,39
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	53 808 276,62	59 159 273,44
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	670 078,84	670 078,84
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	204 058 215,72	197 864 068,26
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	5 523 448,76	6 919 975,47
B. Dettes financières	43	1 579 733,20	1 527 916,21
1. Etablissements de crédit	430/4	1 579 733,20	1 527 916,21
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	119 564 508,83	117 795 246,54
1. Fournisseurs	440/444	49 194 890,85	49 824 415,16
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	51 136 269,14	49 774 348,77
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	19 218 193,72	18 175 453,62
5. Dettes courantes diverses	449	15 155,12	21 028,99
D. Acomptes reçus	46	230 303,64	52 951,27
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	23 741 460,34	24 621 769,69
1. Impôts	450/3	4 020 851,42	2 054 503,72
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	19 720 608,92	22 567 265,97
F. Autres dettes	47/48	53 418 760,95	46 946 209,08
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	30 638,10	29 190,10
4. Autres dettes diverses	489	31 598 945,94	17 589 589,68
5. Dettes réciproques	489 059	21 789 176,91	29 327 429,30
X Comptes de régularisation	492/3	2 825 241,65	5 622 963,89
TOTAL DU PASSIF	10/49	466 233 526,56	456 666 234,34

Section 2	Compte de résultats	Codes	2024 (en €)	2023 (en €)
I	Produits d'exploitation	70/74	465 034 657,14	444 705 815,03
	A. Chiffre d'affaires	70	437 243 238,58	419 437 851,53
	1. Prix de la journée d'hospitalisation	700	182 744 636,77	178 168 230,77
	2. Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	-8 085 869,45	-10 299 865,65
	3. Suppléments de chambre	702	1 923 154,00	1 805 303,00
	4. Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	28 243 725,65	26 015 032,97
	5. Produits accessoires	704	826 400,03	903 709,20
	6. Produits pharmaceutiques et assimilés	705	76 256 990,75	75 550 351,29
	7. Financement de l'entité fédérée - Prix d'hébergement	706	4 634 371,46	3 946 611,70
	8. Montant Global Prospectif.....	707	9 687 533,00	9 255 541,17
	9. Honoraires	708/709	141 007 603,35	134 092 699,10
	B. Production immobilisée	72	149 992,79	83 557,46
	C. Autres produits d'exploitation	74	27 641 425,77	25 184 406,04
	1. Subsidés d'exploitation	740	511 764,53	517 419,20
	2. Financement forfaitaire de l'infrastructure de l'entité fédérée	741	367 741,95	367 741,95
	3. Autres	742/9	31 873 585,24	24 299 244,89
II	Coût des produits d'exploitation(-)	60/64	458 940 223,38	437 230 631,86
	A. Approvisionnements et fournitures	60	115 143 393,06	115 280 010,84
	1. Achats	600/8	115 805 046,09	116 101 526,98
	2. Variations de stock (augmentation - réduction)	609	-661 443,66	-821 516,14
	B. Services et fournitures accessoires	61	110 312 246,89	101 118 601,58
	1. Services et fournitures accessoires	610 / 616	29 741 586,36	27 035 695,94
	2. Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	2 515 271,41	1 715 410,73
	3. Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	113 853,01	135 321,10
	4. Rétributions médecins.....	619	77 941 536,11	72 232 173,81
	C. Rémunérations et charges sociales	62	215 718 922,35	204 539 961,00
	1. Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	1 574 691,15	1 939 679,74
	2. Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	152 372 357,88	144 817 922,79
	3. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	289 549,69	343 594,94
	4. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	54 657 691,43	50 670 465,25
	5. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
	6. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
	7. Autres frais du personnel médical	623 0	55 869,10	55 256,71
	8. Autres frais du personnel autre	623 1	6 516 961,87	5 747 721,11
	9. Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
	10. Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
	11. Provisions salariales du personnel médical	625 0	-566,93	117,85
	12. Provisions salariales du personnel autre	625 1	252 368,16	965 202,61
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	18 625 832,88	18 574 986,32
	E. Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	-787 348,37	-618 853,09
	F. 1. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	2 997,34	118 433,89
	2. Provisions pour grosses réparations , gros entretiens	636/637	-4 981 657,08	-6 748 206,01
	G. Autres charges d'exploitation	64	4 905 836,31	4 965 697,32
	1. Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	107 262,85	126 622,00
	2. Autres charges d'exploitation	642/8	4 798 573,46	4 839 075,32
	3. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation(+)	70/64	6 094 433,76	7 475 183,17
	Perte d'exploitation(-)	64/70	0,00	0,00

Compte de résultats (suite)	Codes	2024 (en €)	2023 (en €)
IV Produits financiers	75	3 084 195,82	2 670 888,96
A. Produits des immobilisations financières	750	3 538,22	15 470,00
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752	0,00	0,00
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	1 070 746,59	1 087 205,81
D. Autres produits financiers	754/759	1 996 396,01	1 568 213,15
V Charges financières(-)	65	2 707 281,79	2 726 489,92
A. Charges des emprunts d'investissement	650	2 332 709,84	2 575 539,77
B. 1. Dot. aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	16,94	0,66
E. Charges crédits à court terme	656	275 893,18	136 835,16
F. Autres charges financières	657/9	98 661,83	14 114,33
VI Bénéfice courant(+)	70/65	6 471 347,79	7 419 582,21
Perte courante(-)	65/70	0,00	0,00
VII Produits exceptionnels	76	20 906 642,47	67 777 071,61
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	25 909 055,80
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	12 500,00	66 250,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	73,66	894,30
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	20 900 368,81	41 800 871,51
VIII Charges exceptionnelles(-)	66	9 332 606,81	19 322 953,56
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	0,00	43 161,31
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664	644,69	9 039,88
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	665/8	0,00	0,00
	669	9 331 962,12	19 270 752,37
IX Bénéfice de l'exercice(+)	70/66	18 045 383,45	55 873 700,26
Perte de l'exercice(-)	66/70	0,00	0,00

1.3. Secteur P.C.P.A. (Prise en Charge de la Personne Agée)

Secteur PCPA	R 2023	R 2024	Ecart R 2024 - R2023, en EUR
Résultat net	-1 828 804	-2 119 301	-290 497
Résultat courant	-1 089 246	-2 367 980	-1 278 734
Résultat d'exploitation	-603 790	-2 127 181	-1 523 391
Résultat exceptionnel	-739 558	248 679	

Les institutions du secteur P.C.P.A. dégagent un résultat net déficitaire de 2.119.300,93 € qui se dégrade de 290.496,80 € par rapport à 2023.

Le résultat courant négatif de 2.367.979,99 € est en diminution de 1.278.734,13 € par rapport à 2023.

COMPTES AGRÉGÉS DU SECTEUR P.C.P.A.

Secteur PCPA
Schéma agrégé

BILAN AU 31 décembre 2024

annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des hôpitaux

	Codes	2024 (en €)	2023 (en €)
Section 1 : Bilan après répartition			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	59 038 921,05	61 785 333,39
I Frais d'établissement	20	76 509,69	145 495,89
II Immobilisations incorporelles	21	100 065,71	164 032,94
III Immobilisations corporelles	22/27	58 862 270,65	61 475 729,56
A. Terrains et constructions	22	55 302 419,11	57 405 175,73
B. Matériel d'équipement médical	23	4 729,00	6 476,01
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	3 545 277,61	4 064 077,82
D. Location financement et droits similaires.....	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	9 844,93	0,00
IV Immobilisations financières	28	75,00	75,00
Actifs circulants	29/58	-4 731 796,36	-6 159 639,43
V Créances à plus d'un an	29	7 630 275,71	7 663 590,45
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	7 630 275,71	7 663 590,45
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	140 424,63	157 833,45
A. Approvisionnements et fournitures	31	140 424,63	157 833,45
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	9 769 162,24	8 974 604,20
A. Créances pour prestations	400/409	2 395 700,72	2 442 966,48
1. Patients	400/1	1 489 745,51	1 618 610,71
2. Organismes assureurs	402	447 460,03	401 450,07
3. Montant de rattrapage	403	0,00	0,00
4. Produits à recevoir	404/5	16 575,24	9 864,50
5. Autres créances pour prestations	406/9	441 919,94	413 041,20
B. Autres créances	41	7 373 461,52	6 531 637,72
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	0,00	0,00
2. Autres	411/16	5 148 349,07	5 853 884,47
3. Créances réciproques.....	416 059	2 225 112,45	677 753,25
VIII Placements de trésorerie	51/53	448 596,75	448 596,75
IX Valeurs disponibles	54/58	-23 508 831,33	-24 119 558,13
X Comptes de régularisation	490/1	788 575,64	715 293,85
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	54 307 124,69	55 625 693,96

PASSIF	Codes	2024 (en €)	2023 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	26 358 328,29	27 960 952,12
I Apport	10/11	2 649 875,00	2 649 875,00
A. Capital	10	0,00	0,00
1. Capital souscrit	100	0,00	0,00
2. Capital à libérer	101	0,00	0,00
B. Apports hors capital	11	2 649 875,00	2 649 875,00
1. Apport disponible hors capital	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital	111	2 649 875,00	2 649 875,00
2.1. Apport indisponible hors capital	111 900	2 649 875,00	2 649 875,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111 901	0,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	660 624,66	1 146 210,26
A. Réserve légale	130	0,00	0,00
B. Réserves indisponibles	131	660 624,66	1 146 210,26
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00
IV Résultat reporté	14	0,00	0,00
V Subsidés d'investissement	15	23 047 828,63	24 164 866,86
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	234 610,73	434 838,80
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	5 965,19	3 491,63
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	0,00	0,00
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	228 645,54	431 347,17
Dettes	17/49	27 714 185,67	27 229 903,04
VIII Dettes à plus d'un an	17	15 901 324,76	16 590 940,30
A. Dettes financières	170/4	15 901 324,76	16 590 940,30
1. Emprunts subordonnés	170	118 917,39	112 550,07
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	15 782 407,37	16 478 390,23
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	0,00	0,00
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	10 968 495,55	9 975 118,82
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	1 312 992,86	1 251 775,77
B. Dettes financières	43	0,00	0,00
1. Etablissements de crédit	430/4	0,00	0,00
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	823 910,43	676 005,78
1. Fournisseurs	440/444	823 910,43	676 005,78
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	0,00	0,00
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	0,00	0,00
5. Dettes courantes diverses	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus	46	248,00	248,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	3 069 247,21	2 102 787,91
1. Impôts	450/3	554 010,36	186 833,27
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	2 515 236,85	1 915 954,64
F. Autres dettes	47/48	5 762 097,05	5 944 301,36
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	0,00	0,00
4. Autres dettes diverses	489	1 811 859,56	3 475 123,15
5. Dettes réciproques	489 059	3 502 181,99	2 469 178,21
X Comptes de régularisation	492/3	844 365,36	663 843,92
TOTAL DU PASSIF	10/49	54 307 124,69	55 625 693,96

Section 2	Compte de résultats	Codes	2024 (en €)	2023 (en €)
I	Produits d'exploitation	70/74	24 933 424,26	23 219 587,16
	A. Chiffre d'affaires	70	19 654 093,35	18 884 389,15
	1. Prix de la journée d'hospitalisation	700	9 559 460,54	9 098 792,61
	2. Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	0,00	0,00
	3. Suppléments de chambre	702	0,00	0,00
	4. Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	9 968 505,51	9 685 054,57
	5. Produits accessoires	704	126 127,30	100 541,97
	6. Produits pharmaceutiques et assimilés	705	0,00	0,00
	7. Honoraires	708/709	0,00	0,00
	B. Production immobilisée	72	0,00	18 577,71
	C. Autres produits d'exploitation	74	5 279 330,91	4 316 620,30
	1. Subsidés d'exploitation	740	40 995,04	37 373,48
	2. Autres	742/9	5 238 335,87	4 279 246,82
II	Coût des produits d'exploitation(-)	60/64	27 060 605,12	23 823 376,85
	A. Approvisionnements et fournitures	60	1 389 460,78	1 367 438,24
	1. Achats	600/8	1 372 051,96	1 370 409,34
	2. Variations de stock (augmentation - réduction)	609	17 408,82	-2 971,10
	B. Services et fournitures accessoires	61	3 643 573,80	2 961 493,97
	1. Services et fournitures accessoires	610 / 616	3 065 462,39	2 650 667,12
	2. Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	462 291,64	212 398,06
	3. Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	0,00	0,00
	4. Rétributions médecins.....	619	115 819,77	98 428,79
	C. Rémunérations et charges sociales	62	19 210 519,11	17 746 616,21
	1. Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	0,00	0,00
	2. Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	13 939 599,86	13 014 891,36
	3. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	0,00	0,00
	4. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	4 559 280,32	4 109 669,70
	5. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
	6. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
	7. Autres frais du personnel médical	623 0	0,00	0,00
	8. Autres frais du personnel autre	623 1	612 376,39	514 685,78
	9. Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
	10. Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
	11. Provisions salariales du personnel médical	625 0	0,00	0,00
	12. Provisions salariales du personnel autre	625 1	99 262,54	107 369,37
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	2 900 713,52	1 969 269,16
	E. Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	-3 223,19	-1 441,65
	F. 1. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	2 473,56	3 376,06
	2. Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	636/637	-202 701,63	-349 340,60
	G. Autres charges d'exploitation	64	119 789,17	125 965,46
	1 Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	66 188,96	59 769,74
	2 Autres charges d'exploitation	642/8	53 600,21	66 195,72
	3 Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation(+)	70/64		
	Perte d'exploitation(-)	64/70	-2 127 180,86	-603 789,69

Compte de résultats (suite)	Codes	2024 (en €)	2023 (en €)
IV Produits financiers	75	1 136 186,29	865 181,38
A. Produits des immobilisations financières	750	29 169,55	22 245,56
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752	0,00	0,00
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	1 106 961,71	841 567,51
D. Autres produits financiers	754/759	55,03	1 368,31
V Charges financières(-)	65	1 376 985,42	1 350 637,55
A. Charges des emprunts d'investissement	650	539 605,15	556 672,66
B. 1. Dot. aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	0,00	0,00
E. Charges crédits à court terme	656	834 741,83	791 934,68
F. Autres charges financières	657/9	2 638,44	2 030,21
VI Bénéfice courant(+)	70/65		
Perte courante(-)	65/70	-2 367 979,99	-1 089 245,86
VII Produits exceptionnels	76	618 670,85	376 097,42
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	0,00	9 000,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	0,00	0,00
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	618 670,85	367 097,42
VIII Charges exceptionnelles(-)	66	369 991,79	1 115 655,69
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	0,00	445 089,96
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664	414,99	327,67
	665/8	0,00	0,00
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	369 576,80	670 238,06
IX Bénéfice de l'exercice(+)	70/66		
Perte de l'exercice(-)	66/70	-2 119 300,93	-1 828 804,13

1.4. Secteur Extra-Hospitalier

COMPTES AGRÉGÉS DU SECTEUR EXTRA-HOSPITALIER¹

Secteur Extra-Hospitalier
Schéma agrégé

BILAN AU 31 décembre 2024

annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des hôpitaux

	Codes	2024 (en €)	2023 (en €)
<u>Section 1 : Bilan après répartition</u>			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	0,00	0,00
I Frais d'établissement	20	0,00	0,00
II Immobilisations incorporelles	21	0,00	0,00
III Immobilisations corporelles	22/27	0,00	0,00
A. Terrains et constructions	22	0,00	0,00
B. Matériel d'équipement médical	23	0,00	0,00
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	0,00	0,00
D. Location financement et droits similaires.....	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	0,00	0,00
IV Immobilisations financières	28	0,00	0,00
Actifs circulants	29/58	0,00	0,00
V Créances à plus d'un an	29	0,00	0,00
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	0,00	0,00
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	0,00	0,00
A. Approvisionnements et fournitures	31	0,00	0,00
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	0,00	0,00
A. Créances pour prestations	400/409	0,00	0,00
1. Patients	400/1	0,00	0,00
2. Organismes assureurs	402	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	403	0,00	0,00
4. Produits à recevoir	404/5	0,00	0,00
5. Autres créances pour prestations	406/9	0,00	0,00
B. Autres créances	41	0,00	0,00
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	0,00	0,00
2. Autres	411/16	0,00	0,00
3. Créances réciproques.....	416 059	0,00	0,00
VIII Placements de trésorerie	51/53	0,00	0,00
IX Valeurs disponibles	54/58	0,00	0,00
X Comptes de régularisation	490/1	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	0,00	0,00

¹ Pour des questions techniques, il a été impossible d'identifier la partie bilantaire du secteur Extra-hospitalier.

PASSIF	Codes	2024 (en €)	2023 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	0,00	0,00
I Apports	10/11	0,00	0,00
A. Capital	10	0,00	0,00
1. Capital souscrit	100	0,00	0,00
2. Capital à libérer	101	0,00	0,00
B. Apports hors capital	11	0,00	0,00
1. Apport disponible hors capital.....	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital.....	111	0,00	0,00
2.1. Apport indisponible hors capital.....	111 900	0,00	0,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111 901	0,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	0,00	0,00
A. Réserve légale	130	0,00	0,00
B. Réserves indisponibles	131	0,00	0,00
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00
IV Résultat reporté	14	0,00	0,00
V Subsidés d'investissement	15	0,00	0,00
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	0,00	0,00
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	0,00	0,00
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	0,00	0,00
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	0,00	0,00
Dettes	17/49	0,00	0,00
VIII Dettes à plus d'un an	17	0,00	0,00
A. Dettes financières	170/4	0,00	0,00
1. Emprunts subordonnés	170	0,00	0,00
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	0,00	0,00
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	0,00	0,00
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	0,00	0,00
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	0,00	0,00
B. Dettes financières	43	0,00	0,00
1. Etablissements de crédit	430/4	0,00	0,00
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	0,00	0,00
1. Fournisseurs	440/444	0,00	0,00
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	0,00	0,00
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	0,00	0,00
5. Dettes courantes diverses	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus	46	0,00	0,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	0,00	0,00
1. Impôts	450/3	0,00	0,00
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	0,00	0,00
F. Autres dettes	47/48	0,00	0,00
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	0,00	0,00
4. Autres dettes diverses	489	0,00	0,00
5. Dettes réciproques	489 059	0,00	0,00
X Comptes de régularisation	492/3	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	10/49	0,00	0,00

AR

Section 2 Compte de résultats		Codes	2024 (en €)	2023 (en €)
I Produits d'exploitation	70/74		1 610 621,00	2 996 066,49
A. Chiffre d'affaires	70		685 526,56	530 082,61
1. Prix de la journée d'hospitalisation	700		1 277 601,54	958 932,78
2. Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701		-596 768,00	-429 088,15
3. Suppléments de chambre	702		0,00	0,00
4. Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703		0,00	0,00
5. Produits accessoires	704		0,00	0,00
6. Produits pharmaceutiques et assimilés	705		0,00	0,00
7. Honoraires	708/709		4 693,02	237,98
B. Production immobilisée	72		0,00	0,00
C. Autres produits d'exploitation	74		925 094,44	2 465 983,88
1. Subsidés d'exploitation	740		379 470,29	86 275,34
2. Autres	742/9		545 624,15	2 379 708,54
II Coût des produits d'exploitation(-)	60/64		1 866 412,67	3 237 857,05
A. Approvisionnements et fournitures	60		52 963,62	59 453,94
1. Achats	600/8		52 963,62	59 453,94
2. Variations de stock (augmentation - réduction)	609		0,00	0,00
B. Services et fournitures accessoires	61		293 310,07	256 802,31
1. Services et fournitures accessoires	610 / 616		106 402,77	70 639,44
2. Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617		46 851,31	68 158,80
3. Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618		0,00	0,00
4. Rétributions médecins.....	619		140 055,99	118 004,07
C. Rémunérations et charges sociales	62		1 425 074,61	2 841 640,98
1. Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0		0,00	0,00
2. Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1		1 113 843,10	2 121 697,04
3. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0		0,00	0,00
4. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1		320 953,65	602 729,76
5. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0		0,00	0,00
6. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1		0,00	0,00
7. Autres frais du personnel médical	623 0		0,00	0,00
8. Autres frais du personnel autre	623 1		53 174,86	87 556,71
9. Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0		0,00	0,00
10. Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1		0,00	0,00
11. Provisions salariales du personnel médical	625 0		0,00	0,00
12. Provisions salariales du personnel autre	625 1		-62 897,00	29 657,47
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630		80 279,04	79 481,71
E. Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4		0,00	0,00
F. 1. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635		0,00	0,00
2. Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	636/637		0,00	0,00
G. Autres charges d'exploitation	64		14 785,33	478,11
1 Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640		40,00	40,00
2 Autres charges d'exploitation	642/8		14 745,33	438,11
3 Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649		0,00	0,00
III Bénéfice d'exploitation(+)	70/64		0,00	0,00
Perte d'exploitation(-)	64/70		-255 791,67	-241 790,56

Compte de résultats (suite)	Codes	2024 (en €)	2023 (en €)
IV Produits financiers	75	31 227,10	30 293,45
A. Produits des immobilisations financières	750	0,00	0,00
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752		
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	31 227,10	30 293,45
D. Autres produits financiers	754/759	0,00	0,00
V Charges financières(-)	65	0,00	0,00
A. Charges des emprunts d'investissement	650	0,00	0,00
B. 1. Dot. aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change , écarts de conversion	654/5	0,00	0,00
E. Charges crédits à court terme	656	0,00	0,00
F. Autres charges financières	657/9	0,00	0,00
VI Bénéfice courant(+)	70/65	0,00	0,00
Perte courante(-)	65/70	-224 564,57	-211 497,11
VII Produits exceptionnels	76	30 642,20	146 084,90
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	0,00	0,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	0,00	0,00
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	30 642,20	146 084,90
VIII Charges exceptionnelles(-)	66	41 761,77	120 888,29
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	0,00	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664	0,00	0,00
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	665/8 669	41 761,77	120 888,29
IX Bénéfice de l'exercice(+)	70/66	0,00	0,00
Perte de l'exercice(-)	66/70	-235 684,14	-186 300,50

1.5. Secteur A.M.U. (Aide Médicale Urgente)

Le résultat du secteur A.M.U. est déficitaire et s'élève à 592.876,88 €, soit une diminution du déficit de 886.392,14 € par rapport à 2023.

La diminution du déficit s'explique principalement par :

- l'augmentation de la subvention de nos PIT(s), soit + 607.609,56€
- le financement des charges salariales via l'IF-IC + 369.614,02€
- l'indexation du BMF, soit + 57.228,28€
- l'indexation de la cotisation AMU, prélevée sur les associés, soit + 64.719,61€ (1,28%)
- l'indexation de la nomenclature INAMI + 33.671,74€

L'évolution des charges reste linéaire et reflète également l'indexation :

- la croissance des honoraires horaires des urgentistes +204.623,52€
- l'accroissement du coût des véhicules SMUR (achat de 4 nouveaux SMUR) + 89.464,85€.

PRODUITS	3 875 007,70
BMF (sous partie B4 : SMUR)	1 512 115,28
BMF (sous-partie B4 : enregistrement SMUR)	97 701,50
BMF PIT	240 000,00
Subvention complémentaire PIT	1 209 163,22
Honoraires SMUR	255 119,10
Autres produits	560 908,60
CHARGES DIRECTES	9 219 550,52
Permanence personnel Infirmier	3 757 096,60
Permanence personnel médical	3 531 150,00
Autres coûts directs	1 931 303,92
COÛTS INDIRECTS	360 000,00
RESULTAT	-5 704 542,82
COTISATION AMU PRELEVEE	5 111 665,96
RESULTAT DU SECTEUR AMU	-592 876,88







02.

**Règles
d'évaluation**



2.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation appliquées sont celles qui ont été validées par le Conseil d'administration de Vivalia.

2.1. Seuil d'immobilisation

Les règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles observées et adoptées pour la clôture des comptes prévoient un seuil d'activation de 1.250 € TVAC l'unité (hors matériel informatique).

A. MATÉRIEL INFORMATIQUE

- ❖ Pas de seuil pour l'immobilisation comptable du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes,...) ;
- ❖ Durée d'amortissement : 5 ans ;
- ❖ L'acquisition de petits matériels informatiques, de pièces de rechange ou d'accessoires, dont le montant n'est pas significatif, ne doit pas faire l'objet d'inscription en bien.

B. LICENCES/LOGICIELS INFORMATIQUES EN CE COMPRIS LES DÉVELOPPEMENTS INTERNES ET EXTERNES

- ❖ Pour tout achat d'un logiciel et/ou d'une (ou plusieurs) licence(s), le coût global sera immobilisé ;
- ❖ Durée d'amortissement : 3 ans.

C. TRAVAUX D'ENTRETIEN RELATIFS AUX BÂTIMENTS

- ❖ Les travaux d'entretien de bâtiments (GTE) sont immobilisables ;
- ❖ Le coût des heures du personnel consacré à ces travaux est immobilisé également (production immobilisée) ;
- ❖ Durée d'amortissement : 10 ans.

D. ACHATS GROUPÉS DE MATÉRIELS DONT LE PRIX D'ACHAT UNITAIRE EST INFÉRIEUR AU SEUIL DE 1.250 € TVAC/UNITÉ

- ❖ Les achats groupés de « petits » matériels, dont la destination est assimilable à un investissement, doivent être considérés globalement (lots) et inscrits en immobilisations, dans la mesure où il s'agit d'une destination identique (consultations, service, ...) ;
- ❖ Durée d'amortissement : 10 ans pour le mobilier et le matériel non médical.

E. PETIT MATÉRIEL DU BLOC
OPÉRATOIRE ET INFIRMIER

- Les achats de petits matériels pourront être effectués par regroupement en lots pour un montant global supérieur au seuil de 1.250 € TVAC.

F. MATÉRIEL D'OCCASION

- Amortissement à partir du premier du mois qui suit l'achat (date facture) sur base de la durée résiduelle estimée.

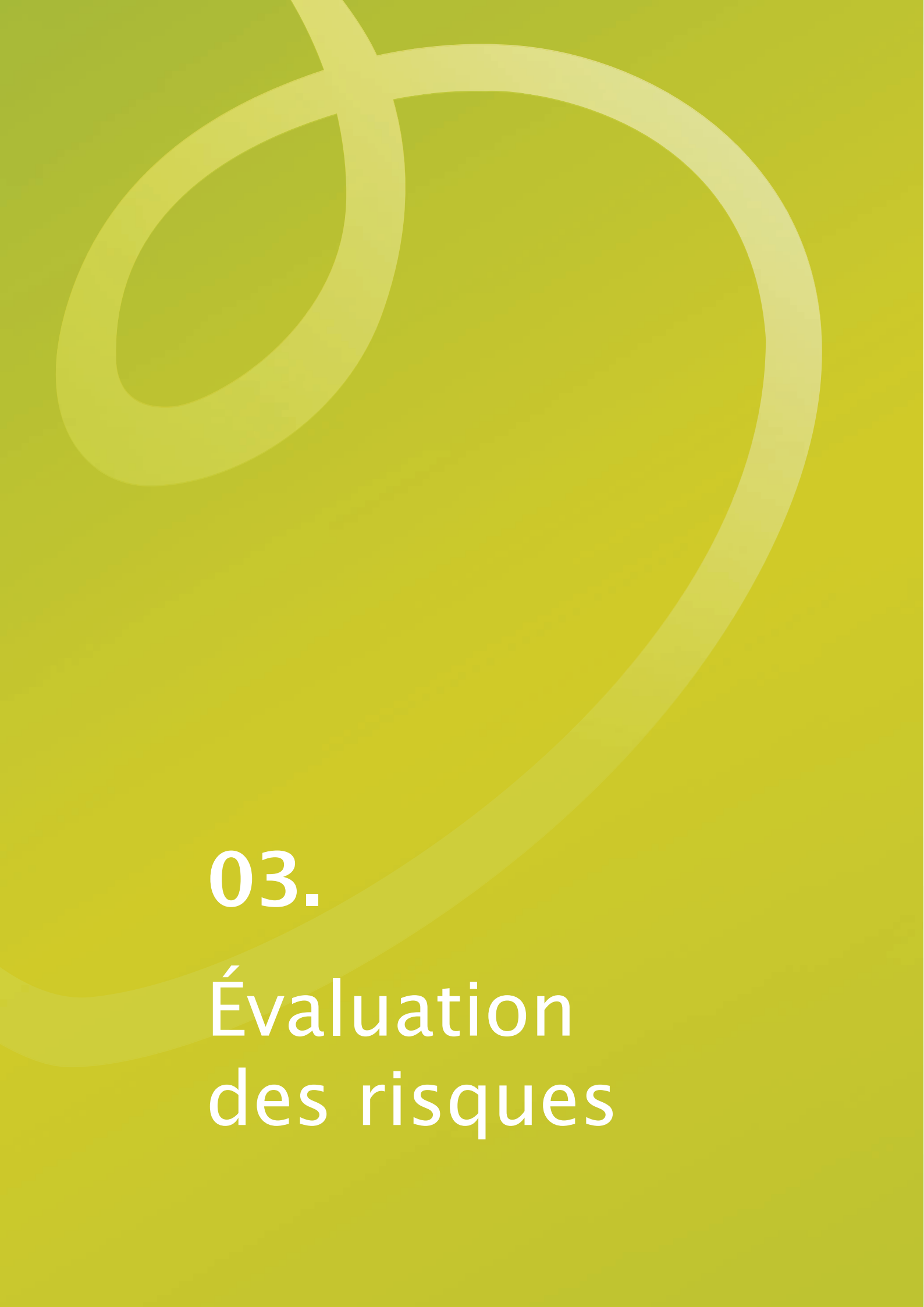
2.2. Réductions
de valeurs actées sur
créances douteuses

Suite à la décision du Conseil d'administration du 1^{er} avril 2025, un montant de créances irrécouvrables pour VIVALIA a été acté en réduction de valeur pour l'exercice 2024. Il s'agit de créances liées aux patients (1.722.128,24 €), aux mutuelles (82.767,88 €), aux assurances (158.315,24 €) et autres (2.684,75 €) pour un montant total de 1.965.896,11 €.

Créances irrécouvrables au 31.12.2024 : utilisation de la provision pour créances douteuses

VIVALIA	MONTANT
Patients	1.722.128,24€
Mutuelles	82.767,88€
Assurances	158.315,24€
Autres	2.684,75€
TOTAL	1.965.896,11 €





03.

Évaluation
des risques



ÉVALUATION DES RISQUES

Les agents statutaires nommés dans une administration provinciale ou locale (APL) ont droit à une pension de retraite mensuelle à charge de leur dernier employeur du secteur public. Leurs ayants droit (conjoints survivants ou divorcés et orphelins) ont droit, le cas échéant, à une pension de survie mensuelle.

La loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des APL a mis en place un système de répartition du financement reposant sur la responsabilisation des débiteurs de pensions publiques. Dans ce cadre, la loi prévoit le versement de cotisations complémentaires de pensions au titre de responsabilisation individuelle dans le cas où la charge de pension de l'APL est supérieure au produit de la cotisation de base. La cotisation, dite de responsabilisation, est calculée comme un pourcentage de la partie de la charge de pension qui dépasse la cotisation de base. Le taux de base et le coefficient de responsabilisation sont fixés de manière telle que la somme des cotisations de toutes les administrations soit égale à la somme de toutes les charges de pensions.

L'ONSS applique un taux de cotisation de responsabilisation réduit grâce à l'application de mécanisme correcteur. À partir du 1^{er} janvier 2019, les APL qui ont instauré pour leur personnel contractuel un deuxième pilier remplissant les conditions reprises dans la loi du 30 mars 2018, peuvent déduire une partie des coûts de ce régime de pension complémentaire de la cotisation de responsabilisation.

Un financement permettant de couvrir partiellement cette charge est également accordé aux institutions hospitalières via le budget des moyens financiers (BMF).

Les cotisations de responsabilisation dues dans ce cadre sont assimilées à des cotisations sociales. Pour 2024, sur base de la simulation du SPF du 25 octobre 2024, le taux de responsabilisation s'élève à 71,60 %. Ce taux est susceptible d'évoluer fortement (attendu à hauteur de 86,54 % en 2030).

Une charge complémentaire (malus) est répartie entre les institutions qui n'ont pas mis en place un second pilier. Pour la cotisation 2024, le malus VIVALIA équivaut à prendre en charge le coefficient de responsabilisation à hauteur de 100 % au lieu de 71.60 %, soit un malus de 1.876.742 €.

VIVALIA ne dispose pas d'un fonds de pensions historique.

L'impact financier sur les coûts futurs de VIVALIA est très significatif.

Le principe appliqué jusqu'en 2021 pour VIVALIA était une dotation du risque pour les 5 années à venir sur base des simulations des charges à payer envoyées par le SPF Pension.

Suite à un benchmark du secteur hospitalier public en matière de pratiques quant au provisionnement de ces cotisations de responsabilisation et malus relatif à l'absence de second pilier de pension pour le personnel contractuel, le Conseil d'Administration a souhaité, dans le cadre du processus budgétaire 2023, apporter un changement de méthode d'évaluation en la matière.

Pour l'exercice 2022, l'hôpital a décidé de modifier cette approche et de ne plus provisionner d'année complémentaire. Au 31 décembre 2022, la provision constituée se limitait ainsi à l'estimation du solde à payer pour l'année 2022 ainsi qu'à l'estimation de la responsabilisation pour les années 2023 à 2026. Les pénalités pour absence de second pilier n'avaient également pas été provisionnées pour les années 2023 à 2026.



A partir de l'exercice 2023, l'hôpital a décidé de ne plus adapter l'estimation de la responsabilisation pour les années 2024 à 2026. Au 31 décembre 2024, la provision constituée se limite ainsi à l'estimation du solde à payer pour l'année 2024 ainsi qu'à l'estimation historique, non adaptée et n'intégrant pas les pénalités pour absence de second pilier, de la responsabilisation pour les années 2025 à 2026.

L'impact de la provision pour la cotisation de responsabilisation dans nos comptes au 31/12/2024 comprend :

- 🍷 L'utilisation de la provision constituée pour l'année 2024 à concurrence des avances payées pour 2024 telles que communiquées par le SPF pension, soit une utilisation de 5.743.090 € ;
- 🍷 L'utilisation du solde à payer pour la cotisation de responsabilisation 2024 sur base de la dernière simulation du SPF Pension (10/2024), comptabilisé en compte de dette, soit une utilisation de 737.924 €.

Au 31/12/2024, la provision pour la cotisation de responsabilisation s'élève à 16.937.662 €

Suivant la dernière simulation reçue du Service fédéral des Pensions dont les calculs sont susceptibles de varier, l'évolution des cotisations de responsabilisation (à 100 %) pour les prochaines années est la suivante :

2025 – 7.550.616 €

2026 – 8.494.017 €

2027 – 9.792.881 €

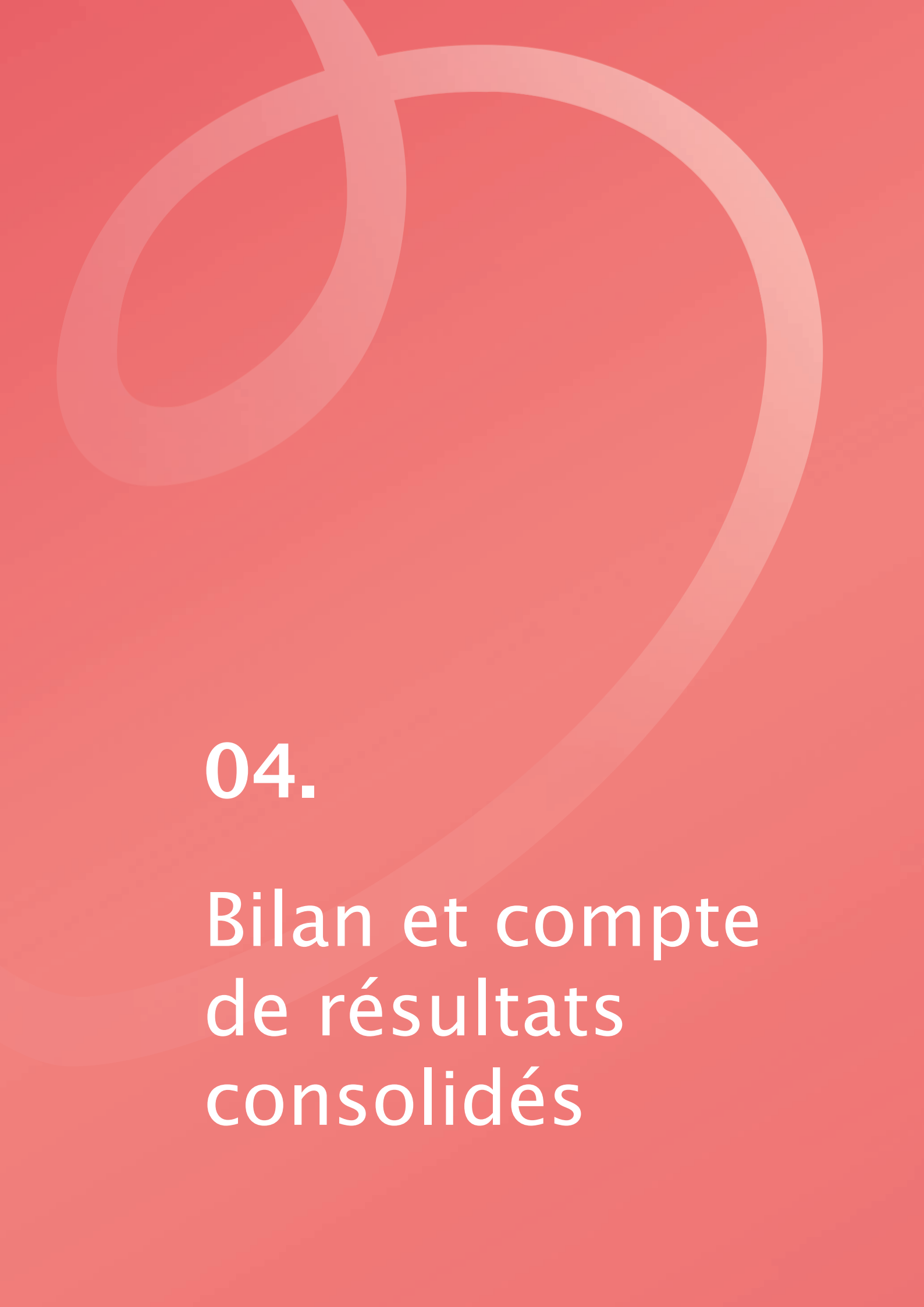
2028 – 11.105.059 €

2029 – 12.276.623 €

2030 – 13.303.907 €

La provision sera totalement utilisée courant 2027 avec un impact complémentaire estimé de 8,9 millions d'€ pour VIVALIA. A compter de 2028, l'impact pour VIVALIA correspondra aux montants estimés des simulations SPF repris ci-dessus. Pour autant que les décomptes définitifs annuels correspondent aux simulations établies pour le SPF Pension.

L'estimation des risques prévisibles se base sur les simulations fluctuantes du SPF Pension. L'impact de ces éléments sur la trésorerie et le résultat de VIVALIA pour les prochaines années est, dès lors, très significatif.



04.

Bilan et compte
de résultats
consolidés



4.

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

La consolidation comptable consiste à établir les états financiers de l'Intercommunale VIVALIA sur base des états financiers de chacune des institutions qui la composent⁴. Les états financiers consolidés (bilan, compte de résultats et annexes légales) sont ceux publiés annuellement après approbation par l'Assemblée générale de VIVALIA.

Le principe de consolidation appliqué consiste à agréger les comptes des différentes entités constituant VIVALIA tout en éliminant les créances, dettes, charges et produits réciproques comptabilisés entre les différentes institutions de l'Intercommunale.

Notons que les résultats d'exploitation, financier, courant et exceptionnel présentés ci-après diffèrent quelque peu de la présentation sectorielle (point 1 du présent rapport) en raison de l'élimination des produits et charges réciproques selon le principe de consolidation expliqué ci-dessus.

Le résultat net de VIVALIA est bien entendu identique dans les deux présentations.

⁴ Cf. section 1 du présent rapport.

4.1. Bilan consolidé au 31.12.2024



BILAN AU 31 décembre 2024

annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des hôpitaux

	Codes	2024 (en €)	2023 (en €)
Section 1 : Bilan après répartition			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	265 118 308,37	261 557 661,57
I Frais d'établissement	20	742 506,16	949 112,18
II Immobilisations incorporelles	21	1 924 952,98	3 023 582,74
III Immobilisations corporelles	22/27	261 700 781,28	256 837 164,57
A. Terrains et constructions	22	196 905 975,66	199 830 560,01
B. Matériel d'équipement médical	23	24 086 027,74	20 892 282,06
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	18 986 297,45	19 011 674,34
D. Location financement et droits similaires.....	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	21 722 480,43	17 102 648,16
IV Immobilisations financières	28	750 067,95	747 802,08
Actifs circulants	29/58	229 682 928,48	218 937 659,22
V Créances à plus d'un an	29	9 719 171,97	9 930 906,17
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	9 719 171,97	9 930 906,17
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	14 219 292,98	13 575 298,13
A. Approvisionnements et fournitures	31	14 219 292,98	13 575 298,13
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	146 484 067,53	150 023 813,62
A. Créances pour prestations	400/409	130 234 198,01	129 413 653,40
1. Patients	400/1	20 019 374,44	20 169 247,48
2. Organismes assureurs	402	98 975 496,51	95 850 964,55
3. Montant de rattrapage	403	9 909 372,12	11 606 548,55
4. Produits à recevoir	404/5	5 866 877,43	7 142 619,97
5. Autres créances pour prestations	406/9	-4 536 922,49	-5 355 727,15
B. Autres créances	41	16 249 869,52	20 610 160,22
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	522 459,89	450 344,61
2. Autres	411/16	15 727 409,63	20 159 815,61
2.2 Créances réciproques	416 059	0,00	0,00
VIII Placements de trésorerie	51/53	448 596,75	9 502 774,20
IX Valeurs disponibles	54/58	52 966 553,62	30 921 120,78
X Comptes de régularisation	490/1	5 845 245,63	4 983 746,32
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	494 801 236,85	480 495 320,79

PASSIF	Codes	2024	2023
		(en €)	(en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	197 786 836,77	183 011 898,47
I Apport	10/11	53 859 350,00	53 859 350,00
A. Capital	10	0,00	0,00
1. Capital souscrit	100	0,00	0,00
2. Capital à libérer	101	0,00	0,00
B. Apports hors capital	11	53 859 350,00	53 859 350,00
1. Apport disponible hors capital	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital	111	53 859 350,00	53 859 350,00
2.1. Apport indisponible hors capital	111 900	53 859 350,00	53 859 350,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111 901	0,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	67 127 980,96	67 613 566,56
A. Réserve légale	130	0,00	0,00
B. Réserves indisponibles	131	15 606 129,01	16 091 714,61
C. Réserves disponibles	133	51 521 851,95	51 521 851,95
IV Résultat reporté	14	41 543 086,06	24 187 742,30
V Subsidés d'investissement	15	35 256 419,75	37 351 239,61
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	31 381 384,16	36 560 271,97
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	3 230 771,40	3 225 300,50
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	3 351 033,29	0,00
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	24 799 579,47	33 334 971,47
Dettes	17/49	265 633 015,92	260 923 150,35
VIII Dettes à plus d'un an	17	72 676 112,04	78 593 762,97
A. Dettes financières	170/4	72 006 033,20	77 923 684,13
1. Emprunts subordonnés	170	2 415 349,21	2 286 020,46
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	69 590 683,99	75 637 663,67
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	670 078,84	670 078,84
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	189 287 296,87	176 042 579,57
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	6 836 441,62	8 171 751,24
B. Dettes financières	43	1 579 733,20	1 527 916,21
1. Etablissements de crédit	430/4	1 579 733,20	1 527 916,21
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	120 388 419,26	118 471 252,32
1. Fournisseurs	440/444	50 018 801,28	50 500 420,94
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	51 136 269,14	49 774 348,77
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	19 218 193,72	18 175 453,62
5. Dettes courantes diverses	449	15 155,12	21 028,99
D. Acomptes reçus	46	230 551,64	53 199,27
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	26 810 707,55	26 724 557,60
1. Impôts	450/3	4 574 861,78	2 241 336,99
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	22 235 845,77	24 483 220,61
F. Autres dettes	47/48	33 441 443,60	21 093 902,93
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	30 638,10	29 190,10
4. Autres dettes diverses	489	33 410 805,50	21 064 712,83
5. Dettes réciproques	489 059	0,00	0,00
X Comptes de régularisation	492/3	3 669 607,01	6 286 807,81
TOTAL DU PASSIF	10/49	494 801 236,85	480 495 320,79

4.2. Commentaires sur l'évolution des postes du bilan consolidé

Le total du bilan au 31/12/2024 s'élève à 494.801.236,85 € et est en augmentation de 14.305.916,06€ par rapport à l'exercice précédent. Les principaux facteurs explicatifs de cette évolution sont commentés dans les paragraphes suivants.

4.2.1. COMPTES D'ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(diminution de - 1.098.629,76 €)

- Le poste 402 « **Créances organismes assureurs** » augmente de 3.124.531,96 € en raison de l'évolution de la partie fixe OA (BMF : douzièmes).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(augmentation de 4.863.616,71 €)

- Le poste 22 « **Terrains et constructions** » diminue de -2.924.584,35 € notamment en raison du 1er amortissement en 2024 des mises en exploitation de 2023 de la nouvelle maison de repos du « Domaine de l'Ambra », de la transformation de la cuisine centrale (UCP) et du restaurant sur le site de l'Hôpital psychiatrique de Bertrix .
- Le poste 23 « **Matériel d'équipement médical** » augmente de 3.193.745,68 €.
- Le poste 27 « **Immobilisations en cours** » augmente de 4.619.832,27 € suite aux divers chantiers en cours fin 2024 dont principalement la construction du quartier opératoire de l'hôpital de Marche.

- Le poste 403 « **Montant de rattrapages** » diminue de - 1.697.176,43 €.

- Le poste 404/405 « **Produits à recevoir** » diminue de - 1.275.742,54 €.

- Le poste 406/409 « **Autres créances pour prestations** » augmente de 818.804,66 € en raison de l'évolution de la provision pour créances douteuses au 31.12.2024.

- Le poste 411/16 « **Autres créances – Autres** » diminue de -4.432.405,98€

CRÉANCES À PLUS D'UN AN

(diminution de - 211.734,20 €) suite à son reclassement dans la rubrique 416 « Autres créances ».

VALEURS DISPONIBLES

- Le poste 51/53 « **Placements de trésorerie** » diminue de - 9.054.177,45 € en raison du placement à court terme à fin 2023.
- Le poste 54/58 « **Valeurs disponibles** » augmente de 22.045.432,84 € en raison de l'amélioration de la trésorerie, et notamment du versement de la cotisation Fonds d'investissement Vivalia par la Province de Luxembourg.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS

(diminue de - 3.539.746,09 €)

- Le poste 400/1 « **Créances patients** » diminue de -149.873,04 €.

COMPTES DE RÉGULARISATION

- Le poste 490/1 « **Comptes de régularisation** » augmente de 861.499,31 €.

4.2.2. COMPTES DE PASSIF

CAPITAUX PROPRES

(augmentation de 14.774.938,30 €)

- Le poste 131 « Réserves indisponibles » diminue de - 485.585,60 € suite à l'affectation des résultats 2024, utilisation des réserves indisponibles du secteur PCPA.
- Le poste 133 « Réserves disponibles » reste identique à 2023.
- Le poste 14 « Résultat reporté » augmente de 17.355.343,76 € suite à l'affectation des résultats 2024.
- Le poste 15 « Subsidés d'investissement » diminue de - 2.094.819,86€.

PROVISIONS

(diminue de 5.178.887,81 €)

- Provisions pour risques et charges divers : - 2.054.377,46 €.
- Provisions en matière de ressources humaines (pensions, prépensions, autres mesures en faveur du personnel, ...) : - 3.124.510,35 € dont l'ajustement de la provision pour la cotisation de responsabilisation du personnel statutaire, soit - 6.481.014,54 € et la dotation de la provision pour la mesure en faveur du personnel +3.297.042,60 €.

DETTES À PLUS D'UN AN

(diminution de - 5.917.650,93 €)

- Le poste 173 « Etablissements de crédit à plus d'un an » diminue de - 6.046.979,68 € suite à son reclassement dans la rubrique 423 « Etablissements de crédit échéant dans l'année».

DETTES À UN AN AU PLUS

(augmentation de 13.244.717,31 €)

- Le poste 42 « Dettes à plus d'un an échéant dans l'année » diminue de - 1.335.309,62 €.
- Le poste 44 « Dettes courantes » augmente de 1.917.166,94 € en raison de l'augmentation du montant de rattrapage (poste 443) de +1.361.920,37 et du montant du poste 445 « dettes médecins, dentistes, personnel soignant et paramédicaux » de + 1.042.740,10 € atténué par la diminution du compte de dettes fournisseurs (poste 440) de -481.619,66 €
- Le poste 45 « Dettes fiscales, salariales et sociales » augmente de 86.149,95 €.
- Le poste 489 « Autres dettes diverses » augmente de 12.346.092,68 € (voir l'annexe en point 5. Points complémentaires)

4.3. Compte de résultats consolidé au 31.12.2024

Section 2 Compte de résultats		2024 (en €)	2023 (en €)
I Produits d'exploitation	70/74	494 156 175,99	473 158 842,00
A. Chiffre d'affaires	70	459 453 322,19	440 713 754,69
1. Prix de la journée d'hospitalisation	700	195 443 515,63	190 030 544,66
2. Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	-8 682 637,45	-10 728 953,80
3. Suppléments de chambre	702	1 923 154,00	1 805 303,00
4. Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	38 212 231,16	35 700 087,54
5. Produits accessoires	704	1 113 215,69	1 156 239,52
6. Produits pharmaceutiques et assimilés	705	76 253 753,21	75 533 696,16
7. Financement de l'entité fédérée - Prix d'hébergement	706	4 634 371,46	3 946 611,70
8. Montant Global Prospectif.....	707	9 692 226,02	9 255 779,15
7. Honoraires	708/709	140 863 492,47	134 014 446,76
B. Production immobilisée	72	149 992,79	102 135,17
C. Autres produits d'exploitation	74	34 552 861,01	32 342 952,14
1. Subsidés d'exploitation	740	932 229,86	644 513,92
2. Financement forfaitaire de l'infrastructure de l'entité fédérée	741	367 741,95	367 741,95
3. Autres	742/9	33 252 889,20	31 330 696,27
II Coût des produits d'exploitation(-)	60/64	491 049 800,82	468 014 070,28
A. Approvisionnements et fournitures	60	116 646 805,57	116 669 415,89
1. Achats	600/8	117 290 840,64	117 493 903,13
2. Variations de stock (augmentation - réduction)	609	-644 035,07	-824 487,24
B. Services et fournitures accessoires	61	113 257 284,93	103 986 669,71
1. Services et fournitures accessoires	610 / 616	28 333 201,71	25 955 398,58
2. Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	3 081 668,34	2 120 816,88
3. Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	113 853,01	135 321,10
4. Rétributions médecins.....	619	81 728 561,87	75 775 133,15
C. Rémunérations et charges sociales	62	240 437 305,45	229 211 751,54
1. Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	1 574 691,15	1 939 679,74
2. Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	171 518 840,32	164 047 638,64
3. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	289 549,69	343 594,94
4. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	59 528 859,94	55 374 412,94
5. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
6. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
7. Autres frais du personnel médical	623 0	55 869,10	55 256,71
8. Autres frais du personnel autre	623 1	7 181 406,04	6 348 979,56
9. Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
10. Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
11. Provisions salariales du personnel médical	625 0	-566,93	117,85
12. Provisions salariales du personnel autre	625 1	288 656,14	1 102 071,16
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	21 637 568,54	20 650 243,92
E. Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	-790 571,56	-620 294,74
F. 1. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	5 470,90	121 809,95
2. Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	636/637	-5 184 358,71	-7 097 546,61
G. Autres charges d'exploitation	64	5 040 295,70	5 092 020,62
1. Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	173 376,70	186 311,47
2. Autres charges d'exploitation	642/8	4 866 919,00	4 905 709,15
3. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III Bénéfice d'exploitation(+)	70/64	3 106 375,17	5 144 771,72
Perte d'exploitation(-)	64/70	0,00	0,00

Compte de résultats (suite)		2024 (en €)	2023 (en €)
IV Produits financiers	75	3 149 524,53	3 567 297,86
A. Produits des immobilisations financières	750	46 222,77	37 715,56
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752	0,00	0,00
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	2 209 869,47	1 960 000,84
D. Autres produits financiers	754/759	893 432,29	1 569 581,46
V Charges financières	65	2 986 534,46	4 083 012,47
A. Charges des emprunts d'investissement	650	2 877 600,99	3 138 097,43
B. 1. Dot.aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	16,94	0,66
E. Charges crédits à court terme	656	7 616,26	928 769,84
F. Autres charges financières	657/9	101 300,27	16 144,54
VI Bénéfice courant	70/65	3 269 365,24	4 629 057,11
Perte courante	65/70	0,00	0,00
VII Produits exceptionnels	76	21 572 460,49	68 277 180,65
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	25 909 055,80
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	12 500,00	75 250,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	73,66	894,30
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	21 559 886,83	42 291 980,55
VIII Charges exceptionnelles	66	9 744 304,23	20 526 911,15
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	0,00	488 251,27
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664/8	1 059,68	9 367,55
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	9 743 244,55	20 029 292,33
IX Bénéfice de l'exercice	70/66	15 097 521,50	52 379 326,61
Perte de l'exercice	66/70	0,00	0,00
Affectations et prélèvements		2024	2023
A. Bénéfice à affecter	70/69	39 285 263,80	75 402 462,15
Perte à affecter	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/66	15 097 521,50	52 379 326,61
Perte de l'exercice à affecter	66/70	0,00	0,00
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	24 187 742,30	23 023 135,54
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	485 585,60	0,00
1. Sur dotations apports et dons en capital	791	0,00	
2. Sur les réserves	792	485 585,60	
C. Dotations aux réserves	691/2	0,00	-51 521 851,95
D. Résultat à reporter		-41 543 086,06	-24 187 742,30
1. Bénéfice à reporter	693	-41 543 086,06	-24 187 742,30
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention de tiers dans la perte	794	1 772 236,66	307 132,10

4.4. Commentaires sur l'évolution des postes du compte de résultats consolidé

4.4.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'élève à 3.106.375,17 €, celui-ci est en diminution de 2.038.396,55 € par rapport à 2023.

CHARGES D'EXPLOITATION

(croissance de 23.035.730,54 €)

Notons les principales évolutions concernant les postes de charges d'exploitation :

- 👉 Le poste 61 « **Services et fournitures accessoires** » en augmentation de 9.270.615,22 €

Cette augmentation s'explique par l'évolution :

- Du poste 611 « Services extérieurs » de + 838.871,33 €
- Du poste 612 « Frais généraux » de + 789.349,72 €
- Du poste 613 « Entretien et réparations » de + 554.459,51 €
- Du poste 616 « Honoraires non médicaux » de + 121.767,32 €
- Du poste 617 « Personnel intérimaire et mis à disposition » de + 960.851,46 €
- Du poste 619 « Rétributions des médecins, dentistes, personnel soignant et paramédical » de + 5.953.428,72 €, en lien avec l'augmentation des honoraires générés.

- 👉 Le poste 62 « **Rémunérations et charges sociales** » : ce poste augmente de 11.225.553,91 € en raison des facteurs suivants :

- Indexation de 2% en juin 2024
- Augmentation des ETP : + 35,79
- Pas eu de réduction ONSS « compétitivité » en 2024

- 👉 Le poste 63 « **Amortissements, réductions de valeurs et provisions pour risques et charges** » en augmentation de 2.613.896,65 €

Cette évolution positive s'explique principalement par la hausse :

- Du poste 630 « Dotation aux amortissements et réd. de valeurs » de + 987.324,62 €
- Du poste 637 « Provisions pour autres risques et charges » de + 1.913.187,90 €

Atténuée par l'évolution négative :

- Du poste 634 « Réduction de valeurs sur créances à un an au plus » de -170.276,82 €
- Du poste 635 « Provisions pour pensions et obligations similaires » de -116.339,05 €

- 👉 Le poste 64 « **Autres charges d'exploitation** » en diminution de -51.724,92 €.



PRODUITS D'EXPLOITATION

(croissance de 20.997.333,99 €)

Notons les principales évolutions concernant les postes des produits d'exploitation :

- Le poste 70 « **Chiffre d'affaires** » en augmentation de 18.739.567,50 € .

Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution :

- Du poste 700 « Prix de la journée d'hospitalisation » qui augmente de +5.412.970,97 € en raison d'une évolution du BMF dont la partie fixe (douzièmes).
- Du poste 701 « Rattrapage estimé de l'exercice en cours » qui marque une augmentation de 2.046.316,35 €.
- Du poste 703 « Forfaits et conventions INAMI » de + 2.512.143,62 €
- Du poste 705 « Produits pharmaceutiques et assimilés » de + 720.057,05 €
- Des postes 707 à 709 « Honoraires » de + 7.285.492,58€. Principalement expliquée par l'indexation des honoraires au 01.01.2024 (+ 6,05%), détaillés comme suit :
 - Les honoraires hospitaliers sont en augmentation de 1.652.383€, une augmentation principalement au niveau de l'activité opératoire, des urgences et de la psychiatrie.
 - Les honoraires médico-techniques (biologie clinique et imagerie médicale augmentent de 3.605.362 €. L'impact négatif de la réforme de la nomenclature en Biologie Clinique est neutralisé par l'intervention INAMI à la hauteur de 3.788.586€.
 - Les honoraires de la Médecine physique sont en hausse de 1.369.339 €. Cette hausse s'explique par la croissance de l'activité du service de Libramont suite à l'arrivée des nouveaux prestataires.

- Le poste 74 « **Autres produits d'exploitation** » augmente de 2.209.908,87 €.

Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution :

- Du poste 740 « Subsidés d'exploitation » de + 287.715,94€.
- Du poste 743 « Récupérations de charges » de + 2.223.333,01 € liée à des répartitions intersites relatives à des projets.
- Des postes 744/745 « Autres produits d'exploitation » de + 458.730,39 € .

Atténuée par l'évolution négative :

- Du poste 749 « Autres produits d'exploitation » - 759.870,47 € dû notamment à la prime octroyée par l'Aviq en 2023, pour compenser l'augmentation des coûts énergétiques

4.4.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est positif et s'élève à 162.990,07 €. En amélioration de 678.704,68 € par rapport à 2023. Rappelons cependant que le résultat financier n'inclut pas le financement des charges financières lié au BMF qui est repris dans le résultat d'exploitation, ce qui sous-estime le résultat financier à concurrence.

Cette variation positive s'explique principalement par l'évolution globale à la baisse :

- 👉 Du poste 650 « charges des emprunts d'investissements » de - 260.496,44 € ;
- 👉 Du poste 659 « Charges financières diverses » de + 83.105,04 € ;

Mais également par la hausse :

- 👉 Du poste 753 « Subsidés en capital et intérêts » de +249.868,63 € ;
- 👉 Du poste 759 « Produits financier divers » de +244.040,45 €.

4.4.3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à 11.828.156,26 €.

En diminution de - 35.922.113,24€ par rapport à 2023.

Cette variation s'explique principalement par l'évolution :

- 👉 La diminution 762 « Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels » de -25.909.055,80 € dû aux ajustements comptables comptabilisés en 2023 (Reprise de provisions pour litiges constituées historiquement et conservées par prudence)
- 👉 La diminution du poste 769 « produits afférents aux exercices antérieurs » : -20.732.093,72 € qui s'explique notamment par l'impact des rattrapages relatifs aux exercices antérieurs - 14.233.270,68€.
- 👉 La diminution des « charges afférentes aux exercices antérieurs » (rubrique 669) : -10.286.047,78€.

Cette variation s'explique notamment par la régularisation en 2023 des arriérés IFIC (avec effet rétroactif au 1er juillet 2021) en rémunérations et charges sociales relatives aux exercices antérieurs : - 9.842.280,03€

Les comptes de charges et produits exceptionnels sont expliqués en section 4.8 de ce rapport.

4.5. Analyse évolutive des ratios financiers

	2024	2023
Cash-flow (hors subsides)	€ 28 543 261,20	€ 37 977 483,76
Dettes échéant dans l'année	€ 6 836 441,62	€ 8 171 751,24
Couverture des dettes échéant dans l'année	4,18	4,65

	2024	2023
Stocks d'approvisionnement	€ 14 219 292,98	€ 13 575 298,13
Coût des approvisionnements et fournitures	€ 116 646 805,57	€ 116 669 415,89
Rotation des stocks	44,49	42,47
Créances pour prestations à 1 an au plus	€ 120 094 274,25	€ 117 753 905,58
Chiffre d'affaires	€ 468 135 959,64	€ 451 442 708,49
Délai des encaissements créances pour prestations	93,64	95,21
Fournisseurs	€ 50 018 801,28	€ 50 500 420,94
Approvisionnements, fournitures et services	€ 148 175 528,63	€ 144 880 952,45
Délai de paiement fournisseurs	123,21	127,23

	2024	2023
Fonds propres	€ 197 786 836,77	€ 183 011 898,47
Total passif	€ 494 801 236,85	€ 480 495 320,79
Degré d'indépendance financière (solvabilité)	0,40	0,38

	2024	2023
Dettes financières LT	€ 72 676 112,04	€ 78 593 762,97
Dettes financières échéant dans l'année	€ 6 836 441,62	€ 8 171 751,24
Dettes financières CT	€ 1 579 733,20	€ 1 527 916,21
Total bilan	€ 494 801 236,85	€ 480 495 320,79
Taux d'endettement financier	0,16	0,18

	2024	2023
Actifs circulants restreints	€ 219 963 756,51	€ 209 006 753,05
Dettes à court terme	€ 192 956 903,88	€ 182 329 387,38
Ratio de liquidité	1,14	1,15

	2024	2023
Capitaux permanents	€ 270 462 948,81	€ 261 605 661,44
Immobilisations nettes	€ 274 837 480,34	€ 271 488 567,74
Fonds de roulement (FRN)	€ -4 374 531,53	€ -9 882 906,30
Actifs circulants réalisables	€ 166 997 202,89	€ 178 085 632,27
Dettes à un an au plus (hormis dettes financières)	€ 191 377 170,68	€ 180 801 471,17
Besoin fonds de roulement (BFR)	€ -24 379 967,79	€ -2 715 838,90
Position de trésorerie nette	€ 20 005 436,26	€ -7 167 067,40

2024	
ACTIF	PASSIF
494 801 236,85 €	494 801 236,85 €
Immobilisations nettes 274 837 480,34 €	Capitaux permanents 270 462 948,81 €
Fonds de roulement < 0	
Actifs circulants réalisables 166 997 202,89 €	Dettes fournisseurs, courantes, sociales, salariales et fiscales 191 377 170,68 €
	Besoin en FR
Disponibles 52 966 553,62 €	Crédits financiers à C.T 1 579 733,20 €

Nous pouvons constater, de manière globale, que l'ensemble des ratios confirme la bonne santé financière de l'intercommunale.

Le ratio de couverture des dettes échéant dans l'année exprime la capacité de l'Intercommunale à honorer ses remboursements de crédits échéant dans l'année. Celui-ci doit être au minimum égal à l'unité. En 2024, malgré la diminution du cash flow qui était exceptionnellement élevé en 2023 combiné à la diminution des dettes échéant dans l'année, nous atteignons un excellent ratio de 4.18.

Le ratio de rotations des stocks, exprimé en nombre de jours, permet de mesurer la fréquence à laquelle l'entreprise les renouvelle. L'augmentation de ce ratios (+2.02 jours) indique que le nombre de jour de stockage est légèrement à la hausse.

Le délai des encaissements créances pour prestations représente le délai moyen de paiement des créances relatives aux prestations. C'est-à-dire le nombre de jours s'écoulant entre la date de vente et le parfait paiement. Ce délai de paiement s'est amélioré en 2024, à savoir 93.64 jours en 2024 contre 95.21 jours en 2023.

Ce ratio doit être considéré en même temps que le ratios **délai de paiement fournisseurs**, également exprimé en nombre de jours, lequel est raccourci de 4.02 jours à savoir 123.21 jours en 2024 contre 127.23 jours en 2023, ce qui signifie qu'en moyenne nous avons accéléré les paiements des fournisseurs et que nos clients ont également honorés nos factures plus rapidement.

Le ratio d'indépendance financière (solvabilité), mesure la proportion des fonds propres par rapport au total bilantaire. Plus ce ratio est proche de 1 plus l'intercommunale est indépendante financièrement et, inversement, plus ce ratio se rapproche de 0 plus sa dépendance est importante. Pour rappel, la valeur cible pour les hôpitaux devrait être supérieure à 0,30. En 2024, ce ratio de solvabilité est supérieur à 0,30 (0,40). En légère amélioration par rapport à 2024 +0.02.

Le ratio d'endettement est un indicateur financier qui permet de mesurer le niveau d'endettement d'une entreprise. Plus ce ratio est élevé, plus l'Intercommunale est endettée, ce qui amène des conséquences négatives sur la trésorerie. Notre ratio s'élevant à 0,16 en 2024 contre 0,18 en 2023, s'est amélioré suite à la diminution du volume de l'ensemble des dettes financières.

Le ratio de liquidité au sens strict (actifs circulants restreints / dettes à court terme) représente les capacités à faire face à ses échéances à court terme et donc de maintenir son cycle d'exploitation. Pour que l'entreprise soit considérée comme solvable à court terme, le ratio de liquidité doit être supérieur à 1. Malgré la diminution du ratio de liquidité, VIVALIA affiche un ratio supérieur à 1 en 2024 et est considérée comme solvable.

Le fonds de roulement se rapporte à l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés et correspond à une réserve de fonds long terme qui peut être utilisée pour financer le cycle d'exploitation du secteur. Il est utile de compléter l'analyse de FRN en étudiant son besoin en fonds de roulement, c'est-à-dire son besoin de financement court terme lié au cycle d'exploitation en comparant les ressources d'exploitation aux besoins d'exploitation.

Un besoin en fonds de roulement négatif est une bonne nouvelle pour l'entreprise, cela signifie qu'elle n'a pas besoin de trésorerie pour financer son décalage entre les décaissements et les encaissements.

Dans notre situation, le besoin en fonds de roulement est négatif et est donc considéré comme une ressource pour VIVALIA.

La notion de **trésorerie nette** correspond à la différence entre le disponible bancaire (encaissements) et les dettes bancaires (décaissements) d'une entreprise à court terme, à laquelle s'ajoutent les dettes des fournisseurs. La position de trésorerie nette étant positive ce qui signifie que les besoins à court terme de l'entreprise sont financés de manière autonome. Ce ratio s'est amélioré par rapport à 2023.

4.6. Annexes aux comptes annuels consolidés

4.6.1. ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FINANCIÈRES

→ Rubriques 20, 21 et 28 de l'Actif

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT	
En euros	
	Frais d'établissement (rubr.20 de l'actif)
Valeur comptable :	
Au terme de l'exercice précédent	949 112,18
Nouveaux frais engagés	3 392,03
Amortissements	210 191,55
Autres (+) /(-)	193,50
Valeur comptable nette au terme	742 506,16

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT		
En euros		
	Immobilisations incorporelles (rubr.21 de l'actif)	Immobilisations incorporelles (rubr.21 de l'actif)
a) Valeur d'acquisition :		
Au terme de l'exercice précédent	21 382 977,52	747 802,08
Aquisitions, y compris la production immobilisée	324 285,52	5 065,87
Cessions et désaffectations	103 312,26	2 800,00
Transfert d'une rubrique à une autre (+) / (-)	13 410,26	0,00
Au terme de l'exercice	21 617 361,04	750 067,95
b) Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
Au terme de l'exercice précédent	1 924 952,98	0,00
Mutations de l'exercice	0,00	0,00
Actés	1 347 055,33	0,00
Repris	0,00	0,00
Acquis de tiers	0,00	0,00
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	0,00	0,00
Transférés d'une rubrique à une autre (+) / (-)	-14 042,05	0,00
Au terme de l'exercice	19 692 408,06	0,00
c) Valeur comptable nette au terme	1 924 952,98	750 067,95

4.6.2. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

→ Rubriques 22 à 27 de l'Actif

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBR. 22 à 27 DE L'ACTIF)						
En euros						
	1. Terrains et constr. (22)	2. Mat.équip. méd. (23)	3. Mat. équip. non méd. et mobilier (24)	4. Locat. finan. et droits sim. (25)	5. Autres immob. corpr. (26)	6. Immobil. encours et acomptes (27)
a) Valeur d'acquisition :						
Au terme de l'exercice précédent	407 274 638,25	182 069 071,92	73 982 681,52	26 317,50	0,00	17 102 648,16
Aquisitions, y compris la production immobilisée	1 373 489,67	7 991 204,52	3 609 821,01	0,00	0,00	12 054 000,39
Cessations et désaffectations	5 114,84	123 737,31	1 736 661,87	0,00	0,00	13 640,35
Transfert d'une rubrique à une autre (+) / (-)	5 981 103,26	1 431 849,31	-53 889,09	0,00	0,00	-7 420 527,77
Au terme de l'exercice	414 624 116,34	191 368 388,44	75 801 951,57	26 317,50	0,00	21 722 480,43
b) Plus-values :						
Au terme de l'exercice précédent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mutations de l'exercice						
Actés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acquise de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transférés d'une rubrique à une autre (+) / (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
c) Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice						
Au terme de l'exercice précédent	207 444 078,24	161 176 789,86	54 971 007,18	26 317,50	0,00	0,00
Mutations de l'exercice						
Actés	10 274 062,44	6 229 308,15	3 576 951,07	0,00	0,00	0,00
Repris	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acquis de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	0,00	123 737,31	1 736 661,87	0,00	0,00	0,00
Transférés d'une rubrique à une autre (+) / (-)	0,00	0,00	4 357,74	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	217 718 140,68	167 282 360,70	56 815 654,12	26 317,50	0,00	0,00
d) Valeur comptable nette au terme	196 905 975,66	24 086 027,74	18 986 297,45	0,00	0,00	21 722 480,43

4.6.3. DETTES GARANTIES

→ Comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du Passif

Vivalia	Codes	Dettes (ou partie des dettes) garanties par :		
		1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise	3. des tiers
Dettes financières :	17/42			
1. Etablissements de crédit, dettes de location- financement et assimilés		€ -	€ -	€ -
2. Emprunts		€ 70 775 401,83	€ -	€ 5 116 081,72
Autres dettes :				
TOTAL		€ 70 775 401,83	€ -	€ 5 116 081,72

4.6.4. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

→ Rubrique 45 du Passif

2024	
1. Impôts (rubriques 450 à 453 du passif)	€ 4 574 861,78
a) dettes fiscales échues	€ -
b) dettes fiscales non échues	€ 4 574 861,78
2. Rémunér. et charges sociales (rubr. 454)	€ 9 290 157,45
a) dettes échues envers l'ONSS	€ 1 056 255,16
b) dettes non échues envers l'ONSS	€ 8 233 902,29
3. Autres dettes salariales et sociales (rubr. 455 à 459)	€ 12 945 688,32

4.6.5. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

→ Rubriques 62 et 6692 du compte de résultats

2024	
1. Effectif moyen du personnel (ETP rémunérés)	2 778,76
2. Frais du personnel (rubriques 62 et 6692)	€ 241 045 581,56
A. Rémunérations et avantages sociaux directs (rubr. 620/625 et 6692)	€ 173 903 074,04
B. Cotisations patronales d'assurances sociales (rubr. 621)	€ 59 949 475,45
C. Primes patronales pour assurances extra-légales (rubr. 622)	€ -
D. Autres frais de personnel (rubr. 623)	€ 7 193 032,07
E. Pensions et pré-pensions (rubr. 624)	€ -

Les tableaux ci-dessus correspondent aux soldes comptables avant retraitement des comptes réciproques.

4.6.6. COMPTE DE RÉSULTATS PAR CENTRES DE FRAIS DÉFINITIFS DU SECTEUR HOSPITALIER

Le résultat exceptionnel décroît de 48.581.612 € en 2023 à 11.678.746 € en 2024 soit une diminution de 76%.

Cette diminution s'explique par :

- 01 La diminution des reprises de provisions pour risques et charges liées à des litiges (reprise exceptionnelle en 2023 suite à la modification des règles d'évaluation) qui est de 25.909.055 €.
- 02 La diminution des produits relatifs aux exercices antérieurs de 20.900.332 € suite à la modification des règles d'évaluation.

En ce qui concerne l'exercice 2024, le résultat exceptionnel est essentiellement lié à des corrections de rattrapages relatifs aux exercices antérieurs et actés en rattrapages 2024.

Le résultat de + 17.347.769,87 € est différent du résultat hospitalier (+ 18.045.353,45 €) car :

- La cotisation A.M.U. ainsi que les charges et produits relatifs au secteur A.M.U. ont été intégrés dans le compte de résultats par centres de frais définitifs du secteur hospitalier⁴ (déficit du secteur A.M.U. de - 592.876,88 €).
- Le résultat du secteur Extra-hospitalier a été intégré dans le compte de résultat par centre de frais définitif au secteur hospitalier (déficit du secteur Extra-hospitalier - 235.684.14 €).
- Le résultat de l'ancienne intercommunale de Bastogne (Ex-AIOMS) n'est pas intégré dans ce compte de résultat (déficit de - 130.947,44 €).

2024	
VIVALIA	
SERVICES HOSPITALIERS	-186 419
PSYCHIATRIE	719 477
CHIRURGIE	-8 526 715
MEDECINE	11 216 741
NEUROPSY	3 436 575
PEDIATRIE	-1 588 642
MATERNITE	-4 846 383
SOINS INTENSIFS	-9 670 252
GERIATRIE	7 696 411
NEONATOLOGIE	-757 533
HOPITAL DE JOUR CHIRURGICAL	3 450 964
SP CARDIO-PULM, LOCO ET AFFECTIONS CHRONIQUES	360 168
SP PALLIATIFS	-1 728 029
PSYCHOLOGIE	50 801
SERVICES MEDICO-TECHNIQUES	4 728 400
IMAGERIE MEDICALE	8 480 341
MED. NUC. IN VIVO	-592 106
BIOLOGIE CLINIQUE	-498 590
RADIOTHERAPIE	324 994
HOPITAL DE JOUR	-2 397 442
HEMODIALYSE	1 251 027
CONVENTIONS INAMI	545 227
MEDECINE PHYSIQUE	-355 706
P.M.A.	-926 517
ANGIOGRAPHIE	-1 102 829
PHARMACIE	4 868 577
CONSULTATIONS	-9 908 576
ACTIVITES NON HOSPITALIERES	1 059 177
COTISATION AMU	5 107 864
RESULTAT COURANT	5 669 023
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11 678 746
RESULTAT DE L'EXERCICE	17 347 770

4.6.7. LISTE DES ADJUDICATAIRES DE MARCHÉS PUBLICS

Organe	Date	Site	Description	Montant TVAC	Procédure	Adjudicataire
DIA	8/01/2024	CHCA L	Tunnel de lavage	94 481,83	PNSPP	Hobart
DIA	15/01/2024	CSL A	AM - 7 ECG mobiles	128 463,70	PNSPP	Arseus
DIA	15/01/2024	MRS VDS Chanly	Mise en conformité incendie / portes chassis	31 950,35	PNSPP	YD Services
DIA	22/01/2024	CSL A	Transfuseurs rapides	109 126,51	PNSPP	Romed
DIA	22/01/2024	Vivalia (CHCA L & Marche)	Mission consultance upgrade logiciel molis	31 460,00	PNSPP	CGM
DIA	22/01/2024	Vivalia	Maintenance serveur Lysoft	36 300,00	PNSPP	Lysoft
DIA	5/02/2024	VIVALIA	Bureau d'études - Panneaux photovoltaïques	146 412,42	PNSPP	BICE
DIA	5/02/2024	CHCA L	Maintenance 3 endoscopes	33 879,68	PNSPP	Olympus
DIA	5/02/2024	Vivalia	Avenant-Migration GMC externalisation factures sortantes	30 250,00	PO	Speos
DIA	12/02/2024	Vivalia	AM- Up to date	200 501,84	PNSPP	Axilios
DIA	12/02/2024	CHCA L&B	Maintenance plateforme stérili	36 083,35	PNSPP	Aaxis
DIA	12/02/2024	Vivalia (CHCA B & Marche)	Maintenance ECG et EEG	36 283,02	PNSPP	Duomed
DIA	26/02/2024	Marche	Prolongation location 15 monitorings	32 524,80	PNSPP	PL Healthcare
DIA	4/03/2024	Vivalia	Kits motorisation chariots cuisines	166 254,00	PNSPP	CH Group Services
DIA	4/03/2024	Vivalia	Développement logiciel pôle Restauration	34 848,00	PNSPP	Dynaps
DIA	4/03/2024	CHCA L	Maintenance respirateurs tables et lits	32 659,27	PNSPP	Duomed
DIA	11/03/2024	Vivalia	Module complémentaire ITPWEB	33 477,07	PNSPP	SBIM
DIA	11/03/2024	Vivalia	Produits et matériel d'entretien	1 601 907,84	PO	Lot 1: NA Lot2: NA Lot 3: Glorieux Lot 4: Boma Lot 5: Realco Lot 6: Boma Lot 7: Glorieux
DIA	18/03/2024	CSL A	Chambre froide morgue	66 120,45	PNSPP	Funeralia
DIA	18/03/2024	CSL A	AM-Echographe urgence	51 546,00	PNSPP	GE Healthcare
DIA	18/03/2024	CHCA L	Remplacement échographe pédiatrique	36 284,27	PNSPP	Fujifilm
DIA	18/03/2024	CSL A	Milieux semi-liquides	33 904,00	PNSPP	Biotrading
DIA	18/03/2024	Vivalia	Maintenance plateforme AS400	31 280,30	PNSPP	SBIM
DIA	25/03/2024	CSL A & V	Maintenance 3 salles RX et appareil mobile	642 278,26	PNSPP	Siemens
DIA	2/04/2024	Marche	Socles tables d'opétation	43 671,70	PNSPP	Getinge

DIA	2/04/2024	Vivalia	Système de traitement d'air et monitoring stérili	85 586,93	PNSPP	Airinspace
DIA	2/04/2024	Vivalia	Dispositifs CNG	145 188,13	PNSPP	Steelco
DIA	2/04/2024	Vivalia	Formation personnel accueil physique et tél	80 707,00	PNSPP	CjFormation
DIA	2/04/2024	Vivalia	Entretien des vitres	86 723,12	PNSPP	Gestanet / Stasse
DIA	8/04/2024	Vivalia	Firewalls segregation flux info	134 823,89	PNSPP	Proximus Sa
DIA	8/04/2024	Vivalia	Accord cadre frigo pharmacie	214 113,44	PNDAPP	T.C.P.S
DIA	8/04/2024	CSL A	Maintenance plateforme metavision + mediscare	31 003,21	PNSPP	IT Medical
DIA	15/04/2024	CHCA L	Remplacement portes palières	115 131,50	PNSPP	Kone Belgium
DIA	15/04/2024	CSL A	Echocardiographe	83 248,00	PNSPP	GE Healthcare
DIA	15/04/2024	CSL A	prestations technologues	36 300,00	PNSPP	WP Med
DIA	15/04/2024	CHCA L	prestations technologues	36 300,00	PNSPP	RH Imagin
DIA	15/04/2024	Marche	prestations technologues	36 300,00	PNSPP	Protims
DIA	15/04/2024	Vivalia	RANIBIZUMAB	1 675 648,00	PO	Teva
DIA	22/04/2024	Vivalia	75 PC médicaux	194 513,55	PNDAPP	All Modul
DIA	22/04/2024	Vivalia	130 DECT	36 269,30	PNSPP	Damovo
DIA	22/04/2024	CHCA L	Entretien des abords	36 239,50	PNSPP	Coudeville
DIA	29/04/2024	Marche	AM – Duodéroscope et processeur vidéo	111 851,32	PNSPP	Olympus
DIA	29/04/2024	CSL A	AM – Remplacement luminaires parking	118 926,42	PNSPP	Collignon Eiffage
DIA	29/04/2024	CSL A	Remplacement deux sondes gamma	39 379,45	PNSPP	Scannix
DIA	29/04/2024	CHCA B	AM-Câblage Wifi Bastogne	91 554,64	PNSPP	Collignon
DIA	29/04/2024	Marche	Maintenance XN9000	36 648,48	PNSPP	Sysmex
DIA	6/05/2024	Marche	Système de production de concentré acide	236 084,38	PNDAPP	B. Braun
DIA	6/05/2024	CHCA L - CSL - CUP	Câblage WIFI	289 588,77	PNDAPP	Henneaux - Collignon
DIA	6/05/2024	CUP	Robot coupe	32 065,00	PNSPP	GBM
DIA	13/05/2024	Marche	Accessoires moteurs TRS	31 191,77	PNSPP	Johnson & Johnson
DIA	13/05/2024	CHCA L	Réactifs + maintenance Phadia	871 158,67	PNSPP	Thermofischer
DIA	21/05/2024	Marche	AM – 30 tables de nuit	51 386,65	PNSPP	Halvoet
DIA	21/05/2024	MRS RDO	AM – Portes coupe feu	130 059,12	PNSPP	Sotrafeau
DIA	21/05/2024	Vivalia	Maintenance infogérance	30 272,46	PNSPP	Caitlaan
DIA	21/05/2024	CSL A	Maintenance système détection incendie	188 424,88	PNSPP	Honeywell
DIA	21/05/2024	Marche	Réactifs + maintenance Diriu	141 081,40	PNSPP	Analisis
DIA	3/06/2024	Vivalia	Rituximab & Trastuzumab	3 571 011,10	PO	Roche

DIA	10/06/2024	Vivalia	118 sondes humidité relative	36 087,64	PNSPP	Testo
DIA	10/06/2024	Marche	3 bistouris électriques	36 118,50	PNSPP	Medtronic
DIA	17/06/2024	Vivalia	Licences PAM	142 552,64	PNSPP	Econocom
DIA	17/06/2024	Vivalia	Avenant logiciel RHM	46 685,43	PNDAPP	SBIM
DIA	17/06/2024	CHCA L – CUP	Analyseur dépistage stup	184 605,15	PNSPP	Analisis
DIA	17/06/2024	Vivalia	Infliximab	1 015 066,18	PO	Celltrion – Biogen
DIA	17/06/2024	CHCA L	Maintenance appel infirmiers	31 457,00	PNSPP	Televis
DIA	24/06/2024	CSL A	Module facturation WISH	32 215,37	PNSPP	SBIM
DIA	24/06/2024	Vivalia	DPI Chef de projets	217 800,00	PNSPP	Optifa
DIA	1/07/2024	Vivalia	Box à vélos	35 023,45	PNSPP	Wolters Mabeg
DIA	8/07/2024	CSL A	AM – 4 moteurs à batterie	138 443,34	PNSPP	Strycker
DIA	8/07/2024	CSL A	Adaptation télétube	140 541,50	PNSPP	SYS-TECH
DIA	8/07/2024	CSL A	Mise à jour caméra scintigraphie	61 226,00	PNSPP	Siemens
DIA	8/07/2024	CUP	Microcut	38 720,00	PNSPP	Condromat
DIA	8/07/2024	Marche	Antibiogramme milieu solide	83 942,54	PNSPP	Axonlab
DIA	8/07/2024	Marche	Maintenance + conso+ upgrade chaîne analytique	889 167,63	PNSPP	Abbott
DIA	15/07/2024	CSL A	Echographe	100 358,36	PNSPP	PHILIPS
DIA	15/07/2024	CSL A	Echographe TSE	156 465,10	PNDAPP	GE
DIA	22/07/2024	Marche	AM- Vidéocoloscope	34 600,89	PNSPP	Pentax
DIA	5/08/2024	Marche	Remplacement caméra d'arthroscopie	36 191,34	PNSPP	Smith & Nephew
DIA	5/08/2024	Marche	Chauffage, ventilation salle d'op 5	301 010,12	PO	D-FI
DIA	5/08/2024	CHCA B	AM - Lave endoscope double cuve	133 131,41	PNSPP	Wassenburg
DIA	5/08/2024	CHCA B & L	3 ECG	36 263,70	PNSPP	Arseus
DIA	12/08/2024	Marche	Système monitoring Cobalt	33 767,75	PNSPP	Templab
DIA	12/08/2024	Marche	Maintenance orthovision	30 851,25	PNSPP	Quidelortho
DIA	19/08/2024	Vivalia	Matériel téléphonie	288 011,84	PO	Connexing Benelux
DIA	19/08/2024	CSL V	Remplacement 11 châssis ergo	49 832,64	PNSPP	Menuisid
DIA	19/08/2024	CSL A	Echographe	100 358,36	PNSPP	Philips
DIA	26/08/2024	CHCA L	26 Oxyconcentrateurs	36 147,54	PNSPP	Oxysphair
DIA	26/08/2024	CHCA L	AM- 2 tours vidéo endo & 2 vidéos gastro	275 224,71	PNSPP	Olympus
DIA	26/08/2024	CSL A	3 laves bassins	35 210,56	PNSPP	Arcania
DIA	26/08/2024	Vivalia	Application sensibilisation phishing	35 107,42	PNSPP	Artemys

DIA	26/08/2024	Vivalia	Gants non stériles	124 705,02	PNDAPP	Medline – Medeco – WM Supplies – Duomed
DIA	2/09/2024	CSL A	AM – Consultation ophtalmo	120 434,59	PNSPP	Novacel Tehcnop Van Hopplynus
DIA	2/09/2024	CSL A	6 télécommandes filaires tables op	6 224,68	PNSPP	Getinge
DIA	2/09/2024	CSL A	AM – Appareil liposuccion	74 702,98	PNSPP	Avister Medical
DIA	2/09/2024	Marche – CHCA B	AM – 3 appareils hémofiltration en continu	337 973,86	PNSPP	Fresenius
DIA	2/09/2024	Marche	Revêtement de sol urgences	129 828,54	PNSPP	Seppco
DIA	9/09/2024	CSL A	AM – échocardiographe	39 476,25	PNSPP	GE Healthcare
DIA	9/09/2024	Marche	30 tables de nuit	44 590,56	PNSPP	Haevloet
DIA	9/09/2024	Marche – CSL A	AM – Location casques de réalité virtuelle	67 488,96	PNSPP	HypnoVR
DIA	16/09/2024	CSL A	Appareil Immunohistochimie	635 613,00	PNSPP	Agilent
DIA	16/09/2024	CSL A	Production d'eau	100 844,52	PNSPP	Veolia
DIA	16/09/2024	Vivalia	Chèques cadeaux	720 000,00	PO	Edenred
DIA	23/09/2024	CSL A	Automate dosage d'alcool	45 314,50	PNSPP	Interscience Belgium
DIA	23/09/2024	CHCA B	Location 4 appareils de mesure créatinine	34 452,20	PNSPP	Radiometer
DIA	23/09/2024	Vivalia	AM – Lave-linges et sèche-linges	68 334,75	PNSPP	Mench
DIA	23/09/2024	Vivalia	Chaussures de sécurité et de travail	180 580,74	PO	Habits & Métiers
DIA	23/09/2024	Vivalia	produits et hygiène bb	105 061,15	PNSPP	Laboratoires expanscience
DIA	30/09/2024	CSL A	23 générateurs dialyse – Avenant 5 machines	159 720,00	PO	Fresenius
DIA	30/09/2024	CSL A	Colonne de coelioscopie	200 264,72	PNSPP	Olympus
DIA	30/09/2024	CHCA B	Rénovation parking	226 334,16	PNDAPP	Lambert Frères
DIA	30/09/2024	CHCA B	Reconditionnement gériatrie en bureaux RH	212 367,85	PNDAPP	Devilleers - Lamelec
DIA	30/09/2024	Marche	Maintenance et consos système ultrapurificatrice	50 154,01	PNSPP	Merck
DIA	30/09/2024	CHCA L	Gazomètre	30 950,15	PNSPP	Werfen
DIA	7/10/2024	CHCA L – CSL A	2 Respirateurs extra hospitaliers	58 437,74	PNSPP	Duomed
DIA	7/10/2024	Vivalia	Téléconsultations Urgences	30 008,00	PNSPP	Dedalus
DIA	7/10/2024	CSL A	Remplacement 2 bistouris électriques	35 791,07	PNSPP	Olympus
DIA	14/10/2024	CSL A	AM – Cabine de fonction respiratoire	111 643,94	PNSPP	Accuramed
DIA	14/10/2024	Vivalia	Fingolimod	320 919,11	PO	EG
DIA	14/10/2024	Vivalia	Co coordination bancaire	72 600,00	PNSPP	Belfius
DIA	4/11/2024	CSL A	Remplacement adoucisseur et osmoseur	30 886,62	PNSPP	BWT
DIA	4/11/2024	Vivalia	Audit sécurité	62 436,00	PNSPP	NVISO

DIA	4/11/2024	Vivalia	Prestations technologiques indépendants	882 090,00	PO	RXMen –HM Imagin– WP Med – Protims
DIA	4/11/2024	Vivalia	Antibiotiques	661 864,97	PO	B Braun –Sandoz– Arega Parma– Viatrix–Fresenius– Pfizer–Accord Healthcare
DIA	4/11/2024	CHCA L	Prestations technologiques indépendants	36 300,00	PNSPP	Protims
DIA	12/11/2024	CSL A	52 pousses–seringues	57 876,00	PNSPP	Becton Dickinson
DIA	12/11/2024	CUP	Location espace logistique	370 260,00	PO	Transport Bodson
DIA	18/11/2024	Marche	AM– Centrale & 10 Monitorings pédiatrie	76 293,51	PNSPP	Innomédiq
DIA	18/11/2024	CUP	Camion frigo	157 892,90	PNDAPP	Arnould Trucks
DIA	25/11/2024	CHCA L	Remplacement colonne VIMS	36 221,17	PNSPP	Zimmer Biomet
DIA	25/11/2024	CHCA L	Matériel école du dos	124 575,55	PNSPP	Samcom
DIA	25/11/2024	Vivalia	Drapage non stérile	232 235,39	PNDAPP	King
DIA	2/12/2024	Vivalia	Autaloveuses	34 025,20	PNSPP	Boma
DIA	2/12/2024	Marche	2 stations d'anesthésie	78 432,23	PNSPP	Drager
DIA	2/12/2024	CHCA B	Maintenance logiciel Diamic	35 084,48	PNSPP	Dedalus
DIA	9/12/2024	CHCA B	Armoire de séchage	36 286,02	PNSPP	Wassenburg
DIA	9/12/2024	CSL A	Aménagement zone salle stérili	154 544,76	PNDAPP	Lot 1 à 4 : Steelco
DIA	9/12/2024	Vivalia	2 échographes chir vasculaire	90 387,00	PNSPP	Canon
DIA	9/12/2024	Vivalia	Rituximab & Trastuzumab IV	162 766,82	PO	Celltrion
DIA	16/12/2024	CHCA L	Remplacement générateur HF	33 910,40	PNSPP	Storz
DIA	16/12/2024	CHCA Vielsalm	Remplacement ENMG	33 923,86	PNSPP	Duomed
DIA	16/12/2024	CSL A	2 stations d'effort	54 523,79	PNSPP	Arseus
DIA	16/12/2024	CSL A	2 échographes	91 786,70	PNSPP	GE Healthcare
DIA	16/12/2024	Vivalia	Validation des appareils de stérilisation	346 672,45	PO	CA & Consultants
DIA	16/12/2024	Vivalia	Transports patients	1 655 641,76	PO	A - C cascade
DIA	23/12/2024	Marche	Petite scopie	99 220,00	PNSPP	Canon
DIA	23/12/2024	CHCA B	Remplacement appareil ENMG	36 006,30	PNSPP	Duomed
BE	13/02/2024	Vivalia	AM– Mobilier du bureau	401 785,63	PO	Buro Partner + Alvan
BE	13/02/2024	CHCA L – Marche	Mammographes	484 482,14	PO	Duomed
BE	12/03/2024	Vivalia	Monitorings et centrales	583 084,81	PO	Innomediq
BE	26/03/2024	CSL A	CPVS	520 975,44	PNDAPP	Homel

BE	14/05/2024	Vivalia	Tables d'opération Bloc Op	575 297,57	PO	Getinge
BE	11/06/2024	Marche	Digitalisation salles bloc op	605 667,69	PO	Taktik
BE	11/06/2024	CSL A	Remplacement pièces cogénération	523 883,30	PNSPP	V.M.I.
BE	12/07/2024	Marche	Bras et scialytiques	453 797,46	PO	Drager
BE	20/08/2024	CHCA L	Lithotriptideur	420 098,22	PO	Richard Wolf
BE	8/10/2024	Vivalia	Moniteurs d'anesthésie	455 641,81	PNSPP	Duomed
BE	22/10/2024	Marche	Bloc op Marche Décompte 13 et 15 à 19	122 042,06	PO	Moury/TWT
BE	26/11/2024	CSL A	Parc endoscopique	562 567,88	PNSPP	Olympus
CA	19/03/2024	Ambra	Décompte	190 784,52	PO	Duchêne Moury
CA	19/03/2024	Vivalia	Marché Province : prolongation (informatique)	194 637,76	-	Upfront
CA	19/03/2024	Vivalia	Avenant réseau			
CA	14/05/2024	Vivalia	Fauteuils médicaux	913 826,00	PO	Actimed
CA	14/05/2024	CSL	Microscope opératoire	698 316,07	PO	Zeiss
CA	14/05/2024	CHCA L - Marche	Chaînes d'hématologie	2 074 474,22	PO	Sysmex
CA	14/05/2024	CSL + CHCA L	Automates d'identification + antibiogrammes	1 702 718,86	PO	Bruker - BioMérieux
CA	3/09/2024	Houdemont	Avenant 6 - équipe pluridisciplinaire	90 583,63	PO	Archipelago
CA	22/10/2024	Vivalia	Lits médicaux	1 646 974,92	PO	Hill Rom
CA	17/12/2024	Marche	IRM	2 696 891,56	PCAN	Siemens
CA	14/05/2024	Vivalia	Avenant Leasing auto	726 000,00	-	Belfius
SOMME TOTALE				44 349 286,59		

PO	→	Procédure ouverte
PCAN	→	Procédure concurrentielle avec négociation
PNAPD	→	Procédure négociée avec publicité directe
PNAPP	→	Procédure négociée avec publication préalable
PNDAPP	→	Procédure négociée directe avec publication préalable
PNSP	→	Procédure négociée sans publicité
PNSPP	→	Procédure négociée sans publicité préalable

4.7. Budget des moyens financiers 2024 et rattrapages

Le calcul des rattrapages estimés de l'exercice 2024 a été effectué selon la circulaire du SPF Santé Publique du 28 avril 2005. Le montant de ces rattrapages a été comptabilisé dans la rubrique 701 du compte de résultats.

Les rattrapages en cours octroyés ou récupérés via la sous-partie C2 du BMF ont été comptabilisés sur les comptes de créances et dettes relatives aux exercices concernés en contrepartie de la rubrique 700 du compte de résultats.

La différence éventuelle entre les rattrapages notifiés par le SPF Santé Publique et l'estimation effectuée lors des exercices antérieurs, ainsi que des corrections éventuelles relatives au calcul des rattrapages des exercices précédents, a été comptabilisée en comptes de résultats sur exercices antérieurs.

Depuis l'exercice 2023 et la modification des règles d'évaluation, l'estimation des rattrapages s'effectue également sur base de la méthodologie appliquée par le SPF lors des révisions, indexation comprise, et se rapproche dès lors au plus près des montants calculés par le SPF lors des révisions.

BMF 2024 OCTROYÉ PAR LE SPF				
	2023	2024	Ecart 2024-2023 (en valeur)	Ecart 2024-2023 (en %)
Lits aigus	151 561 346,44	157 083 856,57	5 522 510,13	3,64%
Lits Sp	10 987 434,09	11 206 010,09	218 576,00	1,99%
Lits Sp palliatifs	2 524 076,51	2 605 053,63	80 977,12	3,21%
Lits Psy	26 396 953,45	30 343 197,82	3 946 244,37	14,95%
TOTAL	191 469 810,49	201 238 118,11	9 768 307,62	5,10%

→ Sur base des exercices annuels, l'évolution du budget des moyens financiers de VIVALIA s'élève à + 9.768.307,62 € soit + 5,10% pour l'année 2024 comparativement à 2023.

BMF DELTA				
	Aigus	Sp	Sp pall	TOTAL
A1	-335 763,02	-24 769,34	-7 480,87	-368 013,23
A2	45 921,52	1 346,46	553,40	47 821,38
A3	0,00	0,00	0,00	0,00
B1	254 800,00	88 618,11	10 812,25	354 230,36
B2	-183 720,06	160 081,48	46 633,17	22 994,59
B3	33 648,49	0,00	0,00	33 648,49
B4	2 307 085,94	73 414,30	21 772,11	2 402 272,35
B5	67 299,35	6 714,35	455,66	74 469,36
B6	34 292,93	586,22	98,00	34 977,15
B8	-13 358,81	0,00	0,00	-13 358,81
B9	1 457 849,64	-12 331,26	-119,42	1 445 398,96
C1	0,00	0,00	0,00	0,00
C2	5 800 698,52	-75 084,31	8 252,81	5 733 867,02
C3	0,00	0,00	0,00	0,00
C4	0,00	0,00	0,00	0,00
	9 468 754,50	218 576,01	80 977,11	9 768 307,62
Hors C2	1 451 098,00	293 660,31	72 724,30	4 034 440,59
Hors A1-C2	1 768 859,52	318 429,65	80 205,17	4 402 453,83

Cette augmentation s'explique principalement par :

- L'augmentation de la sous-partie B4 (+2.402.272,35 €) dont + 1.593.972,23 € liés aux financements des Réseaux en santé Mentale MATILDA et PROXIRELUX ;
- L'augmentation de la sous-partie C2 (+ 5.733.867,02 €) liée notamment aux décomptes définitifs IFFE (Financement COVID 19) ainsi qu'aux révisions 2016-2017.

RÉSUMÉ DES RATRAPAGES ESTIMÉS POUR L'EXERCICE 2024

	Lits aigus	Lits Sp	Lits Sp palliatifs	Lits Psy	Total
Garantie Partie Fixe	-80 299,22	36 306,59	-17 175,85	250 912,58	189 744,10
Sous-parties B1 et B2	0,00	0,00	18 247,05	-319 998,84	-301 751,79
Sous-partie A1	-1 642 193,35	-136 889,03	-40 935,81	-118 174,67	-1 938 192,86
Sous-partie C1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-parties B4 et B9	-3 414 502,40	-166 263,65	62 263,47	-2 517 166,33	-6 035 668,91
TOTAL	-5 136 994,97	-266 846,09	22 398,86	-2 704 427,26	-8 085 869,46

→ Rubriques 700 et 701 + 669 400 et 769 400 du compte de résultats

BMF 2024 Y COMPRIS LES RATRAPAGES DE L'EXERCICE ET LES RATRAPAGES EN COURS

	2023	2024	Ecart 2024-2023 (en valeur)	Ecart 2024-2023 (en %)
700 000 BMF partie fixe	169 147 303,49	178 166 866,62	9 019 563,13	5,33%
700 000 BMF partie variable	19 587 983,70	21 584 741,80	1 996 758,10	10,19%
700 500 Ratrapages en cours	-1 850 113,47	-7 484 903,33	-5 634 789,86	304,56%
700 900 Rétrocessions BMF	-6 912 354,45	-7 660 251,54	-747 897,09	10,82%
701 000 Ratrapages de l'exercice	-10 299 865,65	-8 085 869,45	2 213 996,20	-21,50%
BMF	169 672 953,62	176 520 584,10	6 847 630,48	4,04%
669 400 BMF exercice antérieur	-2 636 914,16	-6 074 687,63	-3 437 773,47	130,37%
769 910 BMF exercice antérieur	33 044 052,88	18 702 649,36	-14 341 403,52	-43,40%
BMF exercice antérieur	30 407 138,72	12 627 961,73	-17 779 176,99	-58,47%
TOTAL	200 080 092,34	189 148 545,83	-10 931 546,51	-5,46%

→ En 2024, le compte 769 910 (Ratrapage BMF positifs sur exercices antérieurs) se compose principalement de :

Décomptes définitifs IFFE (covid 19)	6 993 598,04
DPI (Dossier Patient Informatisé)	2 492 104,97
IF-IC (Financement du passage à IF-IC pour personnel n'ayant pas adhéré)	7 732 468,31
Autres	1 484 478,04
Total	18 702 649,36

→ Le compte 669 400 100 (Ratrapage BMF négatifs sur exercices antérieurs) se compose principalement de :

Absence longue durée	2 344 128,95
ProxiRélux (Financement non justifié)	1 951 629,73
Financement statutaire	110 598,36
Autres	1 668 330,79
Total	6 074 687,83

BMF AU 01/07/2024 OCTROYÉ PAR LE SPF				
	1/07/23	1/07/24	Ecart 07/2024-07/2023 (en valeur)	Ecart 07/2024- 07/2023 (en %)
Lits aigus	150 019 809,10	163 371 563,75	13 351 754,65	8,90%
Lits Sp	10 835 066,98	11 389 445,81	554 378,83	5,12%
Lits Sp palliatifs	2 477 395,00	2 689 164,35	211 769,35	8,55%
Lits Psy	25 211 085,85	32 786 654,23	7 575 568,38	30,05%
TOTAL	188 543 356,93	210 236 828,14	21 693 471,21	11,51%

→ L'évolution du budget des moyens financiers de VIVALIA au 01.07.2024 s'élève à + 21.693.471,21 € soit +11,51 % par rapport au 01.07.2023.

Cela s'explique par les facteurs suivants :

ECART ENTRE BMF AU 1ER JUILLET 2024 ET 1ER JUILLET 2023				
	Aigus	Sp	Sp pall	TOTAL
A1	-671 526,04	-49 538,69	-14 961,73	-736 026,46
A2	105 930,90	4 318,18	1 512,58	111 761,66
A3	0,00	0,00	0,00	0,00
B1	-512 241,89	82 272,37	10 038,12	-419 931,40
B2	-2 737 407,97	148 850,46	43 299,25	-2 545 258,26
B3	31 501,60	0,00	0,00	31 501,60
B4	4 356 485,56	116 738,03	35 116,27	4 508 339,87
B5	63 005,42	6 285,95	426,58	69 717,96
B6	32 104,92	548,82	91,75	32 745,49
B8	-39 870,03	0,00	0,00	-39 870,03
B9	1 851 783,99	-40 646,27	-1 394,23	1 809 743,49
C1	0,00	0,00	0,00	0,00
C2	18 447 556,57	285 549,97	137 640,76	18 870 747,30
C3	0,00	0,00	0,00	0,00
C4	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	20 927 323,04	554 378,83	211 769,36	21 693 471,23
Hors C2	2 479 766,47	268 828,86	74 128,60	2 822 723,93
Hors A1-C2	3 151 292,51	318 367,55	89 090,33	3 558 750,39

Si nous considérons la variation du BMF de VIVALIA hors la sous-partie C2 (cette sous-partie concernant essentiellement les exercices antérieurs) et hors la sous-partie A1 (cette sous-partie correspondant à des avances pour couvrir nos charges d'amortissement et intérêts sur emprunts), la variation du BMF est de + 3.558.750€ soit une augmentation de 1,96 % par rapport à 2023.

Cette variation s'explique essentiellement par :

- 🔥 l'indexation du BMF lié aux sauts de l'index santé⁵
- 🔥 l'augmentation du financement des Réseaux en santé Mentale MATILDA (SMEA) et PROXIRELUX

⁵ Permettant de couvrir notamment l'indexation de la masse salariale du personnel financé (en partie) par le BMF

4.8. Charges et produits exceptionnels 2024

4.8.1. CHARGES EXCEPTIONNELLES 2024

CODE	CHARGES	MONTANT
660	Amortissements exceptionnels	€ -
662	Provisions pour risques et charges exceptionnelles	€ -
663	Moins value sur réalisation d'actifs immobilisés	€ -
664	Autres charges exceptionnelles	€ 1 059,68
666	Charges exceptionnelles	€ -
669	Charges relatives aux exercices antérieurs	€ 9 744 411,73
Total		€ 9 745 471,41

CODE	Détail des charges relatives aux exercices antérieurs	MONTANT
6690	Approvisionnements relatifs aux exercices antérieurs	€ 542 159,66
6691	Services et fournitures relatifs aux exercices antérieurs	€ 1 267 741,17
6692	Rémunérations et charges sociales relatives aux exercices antérieurs	€ 1 446 570,93
6693	Amortissements relatifs aux exercices antérieurs	€ -
6694	Autres charges d'exploitation relatives aux exercices antérieurs	€ 6 388 412,71
6695	Charges financières sur exercices antérieurs	€ 99 527,26
6699	Autres charges relatives aux exercices antérieurs	€ -
Total		€ 9 744 411,73

4.8.2. PRODUITS EXCEPTIONNELS 2024

Code	Produits	Montants
760	Reprise d'amortissement	€ -
762	Reprise de provisions pour risques et charges exceptionnelles (litige)	€ -
763	Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	€ 12 500,00
764	Autres produits exceptionnels	€ 73,66
768	Autres produits exceptionnels	€ -
769	Produits relatifs aux exercices antérieurs	€ 21 561 054,01
Total		€ 21 573 627,67

Code	Détail des produits relatifs aux exercices antérieurs	Montants
7690	Produits facturation relatifs aux exercices antérieurs	€ 72 446,43
7691	Rattrapages relatifs aux exercices antérieurs	€ 327 913,60
7692	Rémunérations et charges sociales relatives aux exercices antérieurs	€ 1 476 579,54
7693	Reprise s/amortissements antérieurs	€ 178 145,74
7694	Recettes relatives aux exercices antérieurs	€ 296 337,77
7695	Ristournes relatives aux exercices antérieurs	€ 863,09
7697	Produits exercices antérieurs (rétrocessions)	€ 40 056,78
76990	Autres produits relatifs aux exercices antérieurs	€ 466 061,70
76991	Rattrapages relatifs aux exercices antérieurs (BMF)	€ 18 702 649,36
Total		€ 21 561 054,01

Les tableaux ci-dessus correspondent aux soldes comptables avant retraitement des comptes réciproques.

4.9. Réductions de valeurs et provisions 2024

Code	Réductions de valeurs et provisions 2024	Montants
630	Amortissements	€ 21 637 568,54
631/4	Réductions de valeur sur actifs circulants	€ -790 571,56
635	Provisions pour risques et charges	€ 5 470,90
636/7	Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	€ -5 184 358,71
Total		€ 15 668 109,17

4.10. Détail des provisions 2024

Nature	Compte	Solde 31.12.2023	Utilisations 2024	Dotation 2024	Reprise 2024	Solde 31.12.2024
Provisions pour pensions et obligations similaires	160	€ 3 225 300,50	€ -371 039,21	€ 376 510,11	€ -	€ 3 230 771,40
Provisions pour arriérés de rémunérations	163	€ 0,00	€ -616 527,14	€ 3 967 560,43	€ -	€ 3 351 033,29
Provisions pour autres risques et charges	164	€ 33 334 971,47	€ -8 569 623,79	€ 2 796 424,48	€ -2 762 192,69	€ 24 799 579,47
Sous-total classe 16		€ 36 560 271,97	€ -9 557 190,14	€ 7 140 495,02	€ -2 762 192,69	€ 31 381 384,16
Réductions de valeurs sur créances commerciales	409	€ 5 824 543,95	€ -1 933 791,75	€ 1 206 384,65	€ -58 364,47	€ 5 038 772,38
Réduction de valeur sur autres créances	419	€ 14 040,77	€ -	€ -	€ -4 800,00	€ 9 240,77
Pécules de vacances	456	€ 10 272 694,11	€ -10 274 761,18	€ 11 558 580,62	€ -914 753,72	€ 10 641 759,83
Sous-total classe 4		€ 16 111 278,83	€ -12 208 552,93	€ 12 764 965,27	€ -977 918,19	€ 15 689 772,98
Total		€ 52 671 550,80	€ -21 765 743,07	€ 19 905 460,29	€ -3 740 110,88	€ 47 071 157,14



05.

Points
complémentaires



5.

POINTS COMPLÉMENTAIRES

ACTIONNARIAT

VIVALIA détient une part sociale au capital de Idelux Projets Publics (25 €) et une part B au capital de l'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (3,71 €).

Suite aux modifications statutaires intervenues au niveau d'ETHIASCO, VIVALIA est passé du statut de membre affilié à l'Association d'assurances mutuelles Ethias Droit Commun à celui de membre coopérateur de EthiaCo SC. Vivalia détient 85 parts sociales au capital de EthiasCo SC d'une valeur nominale de 8 602,90 € par part, soit une part de l'apport/capital souscrit et appelé pour un total de 731 246,50 €. Cette participation est comptabilisée en 2023 dans nos comptes dans la Rubrique comptable 28 du bilan, en tant qu'immobilisation financière.

VIVALIA ne détient pas de succursale.

FONDS D'INVESTISSEMENT VIVALIA 2025

En application de la décision du Conseil d'Administration du 13/09/2016, il a été décidé d'appeler et d'activer les montants nécessaires à la constitution d'un fonds d'investissement par apports des associés et du corps médical selon le plan suivant :

- 🍷 2 millions d'€ pour les associés et 1 million d'€ pour le corps médical pendant 11 ans ;
- 🍷 A partir de la 12ème année, 1 million d'€ pour les associés et 1 million d'€ pour le corps médical pendant 33 ans.

Le fonds d'investissement est constitué en vue de l'investissement important qui sera réalisé dans le cadre du plan VIVALIA 2025 et plus particulièrement pour la construction du nouvel hôpital CHR Vivalia

Coeur du Luxembourg afin de permettre une situation bilantaire saine et équilibrée.

L'accord prévoit la restitution de la totalité des fonds libérés aux associés et au corps médical si le projet de construction ne venait pas à se réaliser.

A fin 2024, la totalité des cotisations versées par les associés et le corps médical s'élève au montant global de 20 millions d'€. Les cotisations non versées par les associés, conformément à la décision du Conseil d'Administration, s'élèvent à 4 millions d'€.

Etant donné qu'à l'heure actuelle, la concrétisation du projet de construction du CHR Vivalia Coeur du Luxembourg est toujours liée à l'obtention courant 2025 de financements bancaires, le montant des cotisations versées est comptabilisé en dette dans le bilan au 31/12/2024 de VIVALIA et les cotisations non versées ne sont pas comptabilisées. L'ensemble de ces montants devra faire l'objet d'une comptabilisation adéquate lorsque la concrétisation du projet de construction sera définitivement certaine.

En 2024, la Province de Luxembourg a payé la cotisation pour les années 2016 à 2023 pour un montant de 9.310.081,62 €.



06.

**Bilan social
consolidé**



BILAN SOCIAL CONSOLIDÉ

BILAN SOCIAL ÉTABLI SELON LE MODELE COMPLET

MENTION DES MONTANTS EN UNITÉS D'EUROS

- **Dénomination** : VIVALIA
- **Forme juridique** : Société coopérative à responsabilité limitée
- **Adresse** : Chaussée de Houffalize, 1
- **Code postal** : 6600
- **Commune** : BASTOGNE
- **Numéro d'entreprise** : 0214567166
- **Description de l'activité principale de l'entreprise** : Secteur hospitalier

BILAN SOCIAL RELATIF À L'EXERCICE COMPTABLE QUI COUVRE LA PÉRIODE DU 01 / 01 / 2024 AU 31 / 12 / 2024.

Responsable de l'entreprise à contacter

Nom : Loïc Vlassakoudis

Téléphone : 063/55 90 75

Adresse e-mail : loic.vlassakoudis@vivalia.be

Signature pour l'entreprise :



VIVALIA
VLASSAKOUDIS Loïc
Directeur des Ressources Humaines

VIVALIA 2024

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA
OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

Temps plein
Temps partiel
Total en équivalents temps plein (ETP)

Nombre effectif d'heures prestées

Temps plein
Temps partiel
Total

Frais de personnel

Temps plein
Temps partiel
Total

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais personnel
Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	1.583,42	423,84	1.159,58
1002	2.180,83	180,99	1.999,84
1003	3.049,74	545,30	2.504,44
1011	2.842.271,40	808.694,87	2.033.576,53
1012	2.676.862,30	222.101,08	2.454.761,22
1013	5.519.133,70	1.030.795,95	4.488.337,75
1021	123.821.620,19	35.230.241,78	88.591.378,41
1022	116.615.685,26	9.675.682,62	106.940.002,64
1023	240.437.305,45	44.905.924,40	195.531.381,05
1033	0,00	0,00	0,00

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	3.016,81	523,63	2.493,18
1013	5.414.618,99	993.360,17	4.421.258,82
1023	229.252.826,97	44.289.457,90	184.963.369,07
1033	0,00	0,00	0,00

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA
OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
Contrat de remplacement

Par sexe

Hommes

de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
Employés
Ouvriers
Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	1 609,00	2 180,00	3 045,09
110	1 447,00	1 959,00	2 758,55
111	139,00	197,00	246,92
112	0,00	0,00	0,00
113	23,00	24,00	39,62
120	438,00	179,00	551,78
1200	42,00	22,00	54,20
1201	163,00	72,00	210,44
1202	157,00	67,00	201,05
1203	76,00	18,00	86,09
121	1 171,00	2 001,00	2 493,31
1210	78,00	188,00	192,57
1211	408,00	844,00	956,93
1212	533,00	817,00	1 093,27
1213	152,00	152,00	250,54
130	7,00	0,00	7,00
134	1 418,00	1 883,00	2 661,21
132	184,00	297,00	376,88
133	0,00	0,00	0,00

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION E L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel interimare	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	12,25	20,12
151	24 879,49	37 262,31
152	1 489 059,29	1 478 004,66

TABEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration
 DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	581,00	1 758,00	1 249,40
210	212,00	223,00	363,85
211	332,00	1 485,00	814,15
212	0,00	0,00	0,00
213	37,00	50,00	71,40

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration
 DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Prépension
 Licenciement
 Autre motif
 dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à
 mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise
 comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	512,00	1 759,00	1 166,52
310	169,00	239,00	316,61
311	305,00	1 454,00	768,39
312	0,00	0,00	0,00
313	38,00	66,00	81,52
340	34,00	78,00	82,66
341	0,00	0,00	0,00
342	5,00	2,00	6,60
343	473,00	1 679,00	1 077,26
350	0,00	0,00	0,00

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formations suivies
 Coût net pour l'entreprise
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formations suivies
 Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	61,00	5811	395,00
5802	1 232,29	5812	7 286,71
5803	56 448,83	5813	320 338,66
58031	0,00	58131	0,00
58032	0,00	58132	0,00
58033	0,00	58133	0,00
5821	0,00	5831	0,00
5822	0,00	5832	0,00
5823	0,00	5833	0,00
5841	0,00	5851	0,00
5842	0,00	5852	0,00
5843	0,00	5853	0,00



07.

Rapport
du Comité
de rémunération



RAPPORT ANNUEL 2024 DU COMITE DE REMUNERATION DE L'INTERCOMMUNALE VIVALIA (ART. L 1523-17 § 2 CDLD)

1. Préambule.

L'Intercommunale VIVALIA a été constituée le 21 octobre 2008 par un processus de fusion-absorption et un apport d'activités. Elle résulte de la fusion entre les AIOMS des arrondissements d'Arlon-Virton, l'AIOMS de l'Ardenne, l'AIOMS de la Haute Lesse, l'AIOMS de l'Arrondissement de Bastogne et l'AIOMS IFAC et l'apport, par la Province de Luxembourg, d'une de ces branches d'activité, à savoir le Centre Universitaire Psychiatrique La Clairière.

Sont associées les 44 communes luxembourgeoises, 3 communes namuroises et les Province de Luxembourg et de Namur.

Suite au processus de fusion/absorption de 2008, au sein de Vivalia, 7 statuts administratifs et pécuniaires ont cohabité. Ils ont fait, depuis, l'objet d'une harmonisation.

Pour les rémunérations du personnel de direction, dans le cadre de leurs responsabilités transversales, il est appliqué des échelles de traitement créées dans le respect du CDLD.

Pour les autres, un nouveau modèle salarial cohérent conçu pour les secteurs des établissements et services de santé a été mis en œuvre.

Les échelles en question ainsi que le déploiement du nouveau modèle salarial ont fait l'objet de décisions préalables du conseil d'administration moyennant le respect du processus de concertation et de négociation syndicale.

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 du CDLD, le comité de rémunération a arrêté son rapport annuel 2024.

Pour rappel, la nouvelle rédaction de l'article précité est la suivante :

§2. Le comité de rémunération émet, après en avoir informé le conseil d'administration, des recommandations à l'assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présences, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit.

Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Il émet des recommandations au Conseil d'administration.

Il propose au conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4.

2. La composition du Comité de rémunération.

Les membres du Comité de rémunération sont :

MM. Denis COLLARD, Elie DEBLIRE, Roland DEOM, Michel JACQUET et Annick VAN DEN ENDE, Présidente.

3. Les dates des réunions en 2024.

En 2024, le Comité de rémunération s'est réuni le 30 avril.

4. La politique globale de rémunération de l'Intercommunale VIVALIA.

En 2024, les lignes directrices de la politique globale de rémunération sont maintenues.

En matière de rémunération, il y a lieu de distinguer les membres des organes de gestion et les membres des fonctions de direction.

4.1. La politique de rémunération à l'égard des membres des Organes de gestion et du Comité d'audit.

La politique de rémunération est le respect sensu stricto des dispositions du CDLD et de l'annexe 1^{er} du dit CDLD en matière de rémunération des Présidence, Vice-Présidence, administrateurs et observateurs.

Recommandations du Comité de rémunération à l'Assemblée générale, relatives aux jetons de présence, indemnités de fonction et avantages en nature.

Identiques à celles proposées à l'Assemblée générale du 2 juillet 2020, elles n'ont pas fait l'objet d'une délibération spécifique en 2024.

Les règles appliquées sont conformes aux décrets modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein de structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Règles de rémunération des administrateurs :

Il est prévu :

- un montant de 125 euros par jeton de présence indexé (montant rattaché à l'indice-pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990) dans les organes de gestion de l'association ; si plusieurs réunions sont organisées le même jour, il n'y a qu'un seul jeton de présence payé à l'administrateur effectivement présent ; on entend par organe de gestion donnant droit à une rémunération : le conseil d'administration, le comité d'audit, le bureau exécutif, les organes restreints de gestion ; le montant est dû en raison de la présence et participation à l'entièreté de la réunion ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon les arrêtés en vigueur pour les participations aux réunions ci-avant mentionnées ;
- pas de rémunération prévue pour le Comité de rémunération ;
- pas de rémunération fixe, ni avantage en nature complémentaire payés aux administrateurs ;
- un remboursement de frais éligibles selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018.

Règles de rémunération de la Présidence :

Il est prévu :

- une rémunération annuelle brute d'un montant de 17.140,41 euros (indice-pivot 138,01) ;
- pas de jeton de présence, ni autre avantage en nature complémentaire ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon les arrêtés en vigueur ;
- un remboursement de frais éligibles selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018 ;
- la rémunération du Président telle que prévue est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles il est tenu de participer ; lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de rémunération est réduit à due concurrence.

Règles de rémunération de la Vice-présidence :

Il est prévu :

- une rémunération annuelle brute d'un montant de 12.855,31 euros (75 % du Président) (indice-pivot 138,01) ;
- pas de jeton de présence, ni autre avantage en nature complémentaire ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon l'arrêté du Gouvernement wallon en la matière ;
- un remboursement de frais éligibles selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018 ;
- la rémunération du Président telle que prévue est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles il est tenu de participer ; lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de rémunération est réduit à due concurrence.

Règles de rémunération pour les observateurs :

Il est prévu :

- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon les arrêtés en vigueur ;
- pas de jeton de présence, pas de rémunération fixe, ni avantages en nature complémentaire.

Critères suivant annexe 1er du CDLD, fixant les plafonds applicables en matière de rémunération et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés – Article L5311-1, §6.

1) Population

Province de Luxembourg :	294.993
Communes de Rochefort, Somme - Leuze et Vresse /s /Semois	21.268
Total	316.061

Score = 0,75

2) Chiffre d'affaires

Comptes 70 à 74 exercice social 2024	494.156.157,99 €
--------------------------------------	------------------

Score = 1

3) Personnel occupé en ETP

Situation au 31.12.2024 (code 1003 du bilan social consolidé)	3.049,74
---	----------

Score = 1

Score total et plafond

2,75 → plafond 5 = 17.140,41 €

4.2. La politique de rémunération à l'égard des membres des fonctions de Direction.

Les décisions, prises lors des engagements ou prolongations de décisions, ont été prises directement par le Conseil d'administration, conformément aux statuts administratif et pécuniaire, au Règlement de travail et aux Car, GSM et PC policy, lesquels ont été soumis préalablement à la Concertation et Négociation syndicale ainsi qu'à l'approbation du Service Public de Wallonie.

Ces rémunérations tiennent compte du caractère transversal des dites fonctions à l'appui de la réalisation de l'objet social de l'intercommunale.

Elles ont été adaptées dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance et du modèle salarial IFIC.

Les échelles de traitement de la fonction dirigeante locale (DG1) et du Conseiller stratégique (CS1) ont été créées dans le respect du CDLD par décision du Conseil d'administration des 07/02/21 et 14/12/21.

Les barèmes IFIC constituent un nouveau modèle salarial cohérent, conçu pour les secteurs des établissements et services de santé.

Le modèle salarial repose sur une classification de fonctions analytiques qui place la fonction exercée au cœur du principe de rémunération.

Chaque fonction décrite et pondérée selon la méthode IFIC est positionnée dans une catégorie qui détermine le barème qui lui est applicable.

Il constitue le fondement d'une harmonisation progressive de la rémunération entre les travailleurs des secteurs de la santé. L'intégrer a été une nécessité. Celui de la RGB devenant extinctif.

Pour les fonctions de Direction, les anciens grades et barèmes RGB A6SP/A6 et supérieurs ne sont pas transposables en raison du plafonnement à la catégorie maximale 20. Des fonctions et catégories (21 à 26) ont donc été créées, par décision du Conseil d'administration des 15/11/22 et 01/12/22, dans le prolongement du modèle IFIC.

VIVALIA développe des activités principalement liées à son core-business hospitalier mais également des activités complémentaires dans ses secteurs de l'Aide Médicale Urgente (AMU), de la Prise en Charge de la Personne Âgée (PCPA) et de l'Extra-Hospitalier.

Les activités décrites ci-avant se répartissent dans 6 sites hospitaliers, 1 polyclinique, 4 maisons de repos et maisons de repos et de soins pour personnes âgées, 1 maison de soins psychiatrique et 1 maison d'habitations protégées toutes les deux exploitées dans le cadre d'une même ASBL et 3 crèches.

Ces institutions comptent 1190 lits hospitaliers agréés, 427 en MRPA/MRS, 16 places en habitations protégées et 32 lits en maison de soins psychiatriques, 3 X 18 places d'accueil en crèche, emploient près de 3900 personnes et s'adjoignent les services d'environ 530 médecins spécialisés et 130 paramédicaux indépendants.

Les investissements réalisés en 2024 sous la forme de marchés publics étaient de 44.349.286,59€ TVAC.

Ci-après, quelques chiffres représentatifs, issus des bilans et comptes annuels 2023 et 2024.

Année	2023	2024
ETP personnel	2.742,97	2.778,76
Rémunérations et charges sociales (62)	229.252.826,97€	240.562.125,64€
Chiffre d'affaires (70)	440.713.754,69€	459.453.322,19 €
Actifs immobilisés (20/28)	261.557.661,57€	265.118.308,37 €
Actifs circulants (29/58)	218.937.659,22€	229.055.341,52 €
Capital (10)	53.859.350,00€	53.859.350,00 €

5. La pertinence des rémunérations et de tout autre avantage éventuel, pécuniaire ou non.

5.1. La Présidence et la Vice-présidence

Le régime des indemnités de fonction, et non pas celui des jetons de présence, se justifie par la participation du Président et du Vice-président à des réunions autres que les Conseils d'administration, dans le cadre de la Loi sur les hôpitaux et les autres établissements de soins, des décrets de la Région Wallonne en matière de gestion des MR/MRS, de la concertation et de la négociation syndicale et des Jurys d'examens.

5.2. Les administrateurs.

L'octroi d'un jeton de présence, identique au jeton attribué aux Conseillers provinciaux, à un administrateur pour sa participation aux réunions de Conseils d'administration et du Comité d'audit se justifie par son investissement nécessaire et le travail réalisé liés aux activités gérées par VIVALIA. Ils bénéficient également du remboursement des frais de déplacement suivant l'Arrêté ministériel en vigueur.

5.3. L'observateur.

Il y a lieu de mentionner qu'un observateur ne percevra pas de jeton de présence ni de remboursement de frais de déplacement alors que ses obligations sont pour le moins identiques à celle d'un administrateur, hormis la capacité décisionnelle.

5.4. Les membres des fonctions de Direction.

Les échelles de traitement sont en 2024 :

- Les barèmes DG1 et CS1 pour le Directeur général et le Conseiller stratégique.
- Les barèmes IFIC (catégorie 20) et hors – IFIC (catégorie 21 à 26).
- Les honoraires fixés par le Conseil d'administration.

Les primes de transversalité liées à une expertise spécifique, une responsabilité dans le cadre du projet d'entreprise et à l'exercice d'une fonction transversale sont intégrées dans ces nouveaux barèmes IFIC.

Les packs mobilité et communication octroyés sont justifiés par la dispersion des institutions de VIVALIA sur tout le territoire de la Province de Luxembourg et les déplacements vers les diverses Autorités publiques et organismes divers.

Les rémunérations des Président, Vice-président, administrateurs et membres des fonctions de Direction, y compris médicales, sont détaillées dans le rapport de rémunération 2024 destiné au Conseil d'administration.

6. Les recommandations/conclusions.

Le Comité de rémunération a pris connaissance du contenu du rapport de rémunération destiné au Conseil d'administration et a entendu, en séance du 12 mai 2025, les explications détaillées qui y étaient liées.

À l'issue de cette présentation, les membres du Comité formulent les recommandations et observations suivantes :

1. Suivi du modèle salarial IFIC

Le Comité exprime sa volonté de poursuivre le suivi attentif de la mise en œuvre progressive du nouveau modèle salarial IFIC, en particulier en ce qui concerne les fonctions qui ne sont pas encore intégrées et qui viendront à être créées.

2. Parcours du manager

Les membres souhaitent rester attentifs à l'évolution de la réflexion autour du concept de « parcours du manager », tant dans sa définition que dans sa mise en œuvre concrète.

3. Deuxième pilier de pension

Le Comité souhaite être tenu informé des travaux en cours concernant l'analyse et les pistes de développement d'un second pilier de pension.

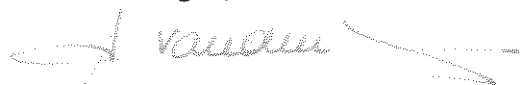
4. Trajets de réintégration

En ce qui concerne les agents en incapacité de travail, les membres demandent à être informés de l'état d'avancement des mesures liées au trajet de réintégration. En particulier, ils souhaitent connaître les modalités prévues pour la désignation d'un manager référent chargé d'accompagner ce processus.

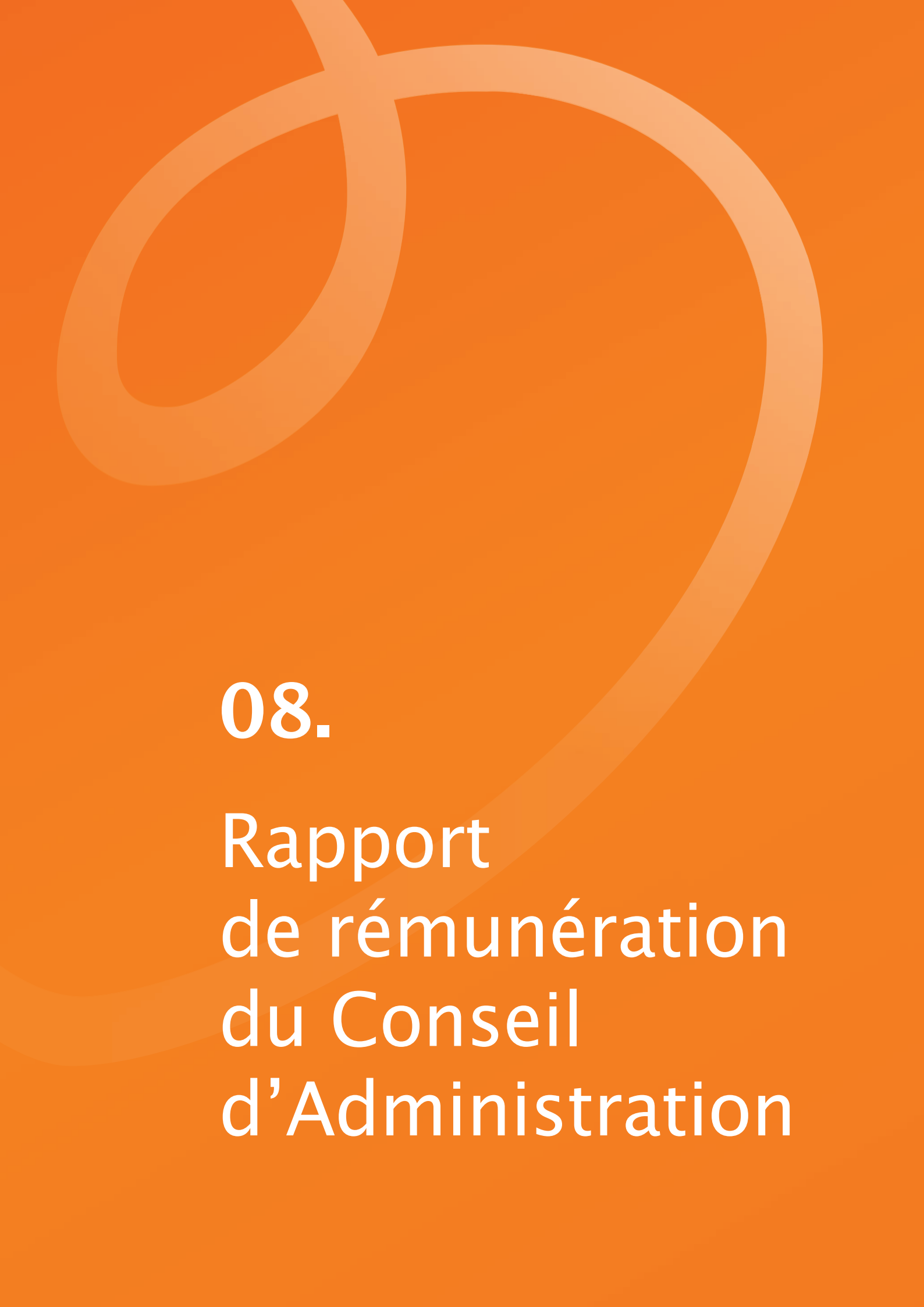
5. Typologie du personnel

Enfin, dans le contexte du renouvellement des organes de l'intercommunale, le Comité demande à prévoir une information concernant une typologie complète et actualisée du personnel de Vivalia, à destination des membres nouvellement désignés du Comité de rémunération.

Ainsi fait à Bastogne, le 12 mai 2025



La Présidente du Comité de rémunération
Annick Van den Ende



08.

Rapport
de rémunération
du Conseil
d'Administration



Vivalia SC
Chaussée de Houffalize, 1
6600 Bastogne
214.567.166

Projet de délibération pour le Conseil d'administration du 20 mai 2025 - Rapport de rémunération 2024.

Vu le CDLD dans sa dernière version en vigueur, en particulier l'article L6421-1 ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations, ainsi que les avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale ;

Considérant que la disposition précitée précise que ce rapport contient aussi les informations individuelles et nominatives sur les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;

Il est proposé au Conseil d'administration d'arrêter le rapport de rémunération 2024 tel que repris ci-dessous ;

Il sera intégré au Rapport annuel 2024 ;

RAPPORT DE REMUNERATION 2024 DE L'INTERCOMMUNALE VIVALIA (ART. L 6421-1 du CDLD)

L'Intercommunale VIVALIA a été constituée le 21 octobre 2008 par un processus de fusion-absorption et un apport d'activités. Elle résulte de la fusion entre les AIOMS des arrondissements d'Arlon-Virton, l'AIOMS de l'Ardenne, l'AIOMS de la Haute Lesse, l'AIOMS de l'Arrondissement de Bastogne et l'AIOMS IFAC et l'apport, par la Province de Luxembourg, d'une de ces branches d'activité, à savoir le Centre Universitaire Psychiatrique La Clairière.

Sont associées les 44 communes luxembourgeoises, 3 communes namuroises et les Province de Luxembourg et de Namur.

Elle a été mise en place aux fins de créer, d'acquérir, de gérer et d'exploiter sur le territoire de ses associés, des institutions médico-sociales, telles que cliniques, maternités, centres de santé, homes pour personnes âgées ou pour enfants, institutions pour enfants handicapés et

centres d'accueil ainsi que d'organiser et gérer tout service s'occupant au sens large d'assistance et de soins extra-hospitaliers. L'Intercommunale VIVALIA développe des activités principalement liées à son core-business hospitalier mais également des activités complémentaires dans ses secteurs de l'Aide Médicale Urgente, de la Prise en Charge de la Personne Âgée et de l'Extra-Hospitalier.

Les activités décrites ci-avant se répartissent dans 6 sites hospitaliers, 1 polyclinique, 4 maisons de repos et maisons de repos et de soins pour personnes âgées, 1 ASBL d'habitations protégées et de maison de soins psychiatriques. Ces institutions comptent 1.190 lits hospitaliers agréés, 427 en MRPA/MRS, 16 places en habitations protégées et 32 lits en maison de soins psychiatriques, 3 X 18 places d'accueil en crèche, emploient près de 3.900 personnes et s'adjoignent les services d'environ 530 médecins spécialisés et 130 paramédicaux indépendants.

Le montant global des investissements réalisés en 2024 était de 44.349.286,59 € TVAC.

Ci-après, quelques chiffres représentatifs, issus des bilans et comptes annuels 2023 et 2024.

Année	2023	2024
ETP personnel	2.742,97	2.778,76
Rémunérations et charges sociales (62)	229.252.826,97€	240.562.125,64€
Chiffre d'affaires (70)	440.713.754,69€	459.453.322,19€
Actifs immobilisés (20/28)	261.557.661,57€	265.118.308,37€
Actifs circulants (29/58)	218.937.659,22€	229.055.341,52€
Capital (10)	53.859.350,00€	53.859.350,00€

Pour répondre aux exigences de l'art. L 6421-1 du CDLD, le Conseil d'administration a arrêté son rapport de rémunération 2024.

Pour rappel, l'article ci-avant cité précise :

Titre 2 – Relevé des jetons, rémunérations et avantages en nature des organismes locaux et supra locaux (Art. L6421-1)

Art. L6421-1 : Rapport de rémunération reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature

§1^{er} Le principal organe de gestion de l'Intercommunale, des sociétés à participation publique locale significative, de l'association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, de la société de logement de service public, de l'A.S.B.L. communale ou provinciale, de la régie communale ou provinciale autonome, de l'association de projet ou de tout autre organisme supra local établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou

de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale ;

2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;

3° la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats ;

4° pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;

5° la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs. Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

§2. Le conseil communal, provincial ou de C.P.A.S. établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent par les mandataires et les personnes non élues.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux mandataires et aux personnes non élues ;

2° la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats ;

3° la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté au plus tard le 30 juin. Il est adopté en séance publique du conseil communal ou provincial.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

...

Le Comité de rémunération, pour sa part, a établi son rapport annuel 2024 conformément à l'article L1523-17§2.

1. Les dates des réunions des organes en 2024.

Le Conseil d'administration s'est réuni, à 9 reprises, les : 16/01-19/03-14/05-21/05-25/06-25/06 (séance ouverte au public) -03/09-22/10-17/12

Le Bureau exécutif s'est réuni, à 19 reprises, les : 09/01-23/01-13/02-12/03-02/04-09/04-23/04-14/05-28/05-11/06-25/06-12/07-20/08-03/09-08/10-22/10-12/11-27/11-17/12

Le Comité de rémunération s'est réuni, une seule fois, le : 30/04

Le Comité d'audit s'est réuni, à 3 reprises, les : 12/01-08/05-02/12

2. Les participations des membres aux organes de gestion.

Les participations des administrateurs aux réunions (exprimées en % et ramenées à la période effective du mandat) du Conseil d'administration :

PLANCHARD Yves, Président, membre du CA : 100
BONNET Coralie, membre du CA : 78
BONTEMPS Philippe, Vice-Président, membre du CA : 78
COLLARD Denis, membre du CA : 100
COLLIN René, membre du CA – fin de mandat 02/12 : 100
CORNET Marianne, membre du CA - fin de mandat 02/12 : 25
CRUCIFIX Laurence, membre du CA – début de mandat 17/12 : 100
DE MUL Stéphan, membre du CA : 89
DEBLIRE Elie, membre du CA : 100
DEOM Roland, membre du CA : 100
GILLARD Dominique, membre du CA : 89
GUILLAUME Sylvie, membre du CA : 89
JACQUES Fabrice, membre du CA – début de mandat 17/12 : 100
JACQUET Michel, membre du CA : 67
MASSARD Christian, membre du CA – début de mandat 17/12 : 100
MEYER Jean-Marie, membre du CA : 89
MITRI Kamal, membre du CA – fin de mandat 02/12 : 100
MOUZON Christoph, membre du CA – fin de mandat 02/12 : 75
PETRE Brigitte, membre du CA – fin de mandat 06/12 : 37
PIRARD Pierre, membre du CA : 67
THEODORE Sylvie, membre du CA : 33
VANDENENDE Annick, membre du CA : 78
WAUTHOZ Vincent, membre du CA : 100
WILVERS Jean-Pierre, membre du CA – début de mandat 17/12 : 100

Les participations des administrateurs aux réunions (exprimées en %) du Bureau exécutif :

BONNET Coralie : 89
WAUTHOZ Vincent : 95
GILLARD Dominique : 89
PLANCHARD Yves : 100
BONTEMPS Philippe : 84

Les participations des administrateurs aux réunions (exprimées en %) du Comité de rémunération :

DEOM Roland : 100
DEBLIRE Elie : 100
COLLARD Denis : 100
JACQUET Michel : 0
VANDENENDE Annick : 100

Les participations des administrateurs aux réunions (exprimées en %) du Comité d'audit :

DEOM Roland : 66

MOUZON Christoph : 66

MEYER Jean-Marie : 100

VANDENENDE Annick : 66

JACQUET Michel : 66

4. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction de tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion.

4.1. La Présidence et la Vice-présidence.

Le montant des indemnités de fonction octroyées à la Présidence et à la Vice-présidence de VIVALIA était 53.497,3 € de pour 57.513,19 € en 2023 soit une diminution de 7 %.

Le détail est repris ci-après :

Nom-Prénom	Fonction	Indemnités de fonction
BONTEMPS Philippe	Vice-président	18.124,65€
PLANCHARD Yves	Président	35.372,65€

Commentaire :

- Le montant de l'indemnité annuelle 2024 de Monsieur Philippe BONTEMPS, Vice-président, a été impacté d'une correction liée à la récupération (1.739,70 €) de :
 - *2 réunions en 2022 auxquelles il n'a pas participé pour cause de vacances à l'étranger,
 - *3 réunions en 2023 auxquelles il n'a pas participé pour cause de vacances à l'étranger et incapacité.

En 2024, les frais des déplacements de la Vice-présidence étaient de 1.788,10 € (3.454,64 € en 2023) dans le cadre de sa participation aux réunions d'Assemblée générale, Conseil d'administration, Bureau exécutif, Comité de négociation et de concertation syndicale, Comité de concertation bien-être au travail, COSTRAT, CPCGMH, Jurys d'examens, ...

Un montant de 5.778,43 € a été remboursé à la Présidence pour frais de représentation, pour 4.930,10 € en 2023.

4.2. Les administrateurs.

Le montant global des jetons de présence ¹ revenant aux administrateurs était de 41.706,16 € pour les réunions du Conseil d'administration, du Bureau exécutif et du Comité d'audit, pour 61.547,30 € en 2023 soit une diminution de 32%.

Commentaire :

La diminution peut s'expliquer de la manière suivante :

- Fréquence des réunions : 9 séances du Conseil d'administration contre 11 en 2023 et 19 séances du Bureau exécutif contre 21 en 2023. Le nombre de séances du Comité d'audit (3) étant sans incidence.
- Régularisation en 2023 d'une erreur à imputer sur l'exercice 2022. Paiement d'un jeton de présence pour le Conseil d'administration du 28/06/22 et d'un jeton du Comité d'audit du 20/05/22.

Le montant des remboursements des frais kilométriques ² a été de 9.355,87 € pour 10.178,52 € en 2023.

Les détails sont repris ci-après :

Nom-Prénom	Titre	Jetons de présence	Frais de déplacements	Total
BONNET Coralie	Membre du CA	5.145,69 €	455,06 €	5.600,75 €
COLLARD Denis	Membre du CA	2.060,32 €	71,18 €	2.131,50 €
COLLIN René	Membre du CA	1.800,23 €	341,13 €	2.141,36 €
CORNET Marianne	Membre du CA	509,98 €	83,64 €	593,62 €
CRUCIFIX Laurence	Membre du CA	260,09 €	47,22 €	307,31 €
DE MUL Stéphan	Membre du CA	1.800,23 €	367,67 €	2.167,9 €
DEBLIRE Elie	Membre du CA	2.060,32 €	703,76 €	2.764,08 €
DEOM Roland	Membre du CA	2.575,4 €	180,60 €	2.756,00 €
GILLARD Dominique	Membre du CA	4.895,81 €	1.070,41€	5.966,22 €
GUILLAUME Sylvie	Membre du CA	1.805,33 €	209,62 €	2.014,95 €
JACQUES Fabrice	Membre du CA	260,09 €	12,02 €	272,11 €
JACQUET Michel	Membre du CA	2.055,21 €	434,39 €	2.489,6 €
MASSARD Christian	Membre du CA	260,09 €	69,55 €	329,64 €
MEYER Jean-Marie	Membre du CA	2.575,4 €	466,28 €	3.041,68 €
MITRI Kamal	Membre du CA	1.800,23 €	394,99 €	2.195,22 €
MOUZON Christoph	Membre du CA	1.550,34 €	72,82 €	1.623,16 €

¹ Le montant brut annuel indexé du jeton de présence est de (base 125 €) 254,99 € jusqu'au 31 mai 2024 puis il est passé à 260,09€.

² Sur base de l'arrêté royal du 18 janvier 1965 portant réglementation générale en matière de frais de parcours.
Adaptation du montant de l'indemnité kilométrique et modifications ultérieures.

PETRE Brigitte	Membre du CA	764,97 €	163,87 €	928,84 €
PIRARD Pierre	Membre du CA	1.285,15 €	167,42 €	1.452,57 €
THEODORE Sylvie	Membre du CA	775,17 €	77,14 €	852,31 €
VAN DEN ENDE Annick	Membre du CA	2.055,22 €	328,22 €	2.383,44 €
WAUTHOZ Vincent	Membre du CA	5.150,8 €	3.638,45 €	8.789,25 €
WILVERS Jean-Pierre	Membre du CA	260,09 €	0,43 €	260,52 €

Commentaire :

- Les frais de déplacements de Monsieur Vincent WAUTHOZ, Administrateur, ont été régularisés sur 2022 (689,65 €) et 2023 (1.078,19 €) à concurrence d'un paiement additionnel total de 1.738,52 €

5. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

5.1. La rémunération (hors charges patronales) et avantages du Directeur général s'élève à 262.737,64 €, pour 243.607,16 € en 2023 soit une augmentation de 7 %. Le montant se décompose comme suit :

Commentaire :

- L'augmentation de 7 % s'explique par l'octroi d'une pécule de vacances calculé sur une année complète et l'indexation.

Total rémunération annuelle	260.082,87 €
Total avantages extra légaux ³	2.654,77 €
Total général	262.737,64 €

5.2. Les rémunérations (hors charges patronales) et avantages de tous (hors DG) les membres salariés du COMEX/CODIR et des autres fonctions de direction s'élèvent à 2.002.423,33 €, pour 1.932.246,47 € en 2023 soit une augmentation de 3.5 %. Le montant se décompose comme suit :

Total rémunérations annuelles	1.950.545,31 €
Total avantages extra légaux ⁴	51.878,02 €
Total général	2.002.423,33 €

³ Càd les avantages de toute nature et les avantages extralégaux (chèque repas, chèque cadeau, ATN)

⁴ Càd les avantages de toute nature et les avantages extralégaux (chèque repas, chèque cadeau, ATN)

Les détails de tous les membres salariés du COMEX/CODIR et des autres fonctions de direction sont repris ci-après :

Nom-Prénom	Fonction	Rémunération annuelle	Avantages extra légaux	Total
BINET Olivier	Directeur Pôle extrahospitalier	185.827,81 €	4.494,56 €	190.322,37 €
LESPAGNARD Bertrand	Directeur Pôle opérations	177.433,12 €	2.850,03 €	180.283,15 €
LOUIS Anne-Laure	Directrice financière	137.323,63 €	4.041,56 €	141.365 €,19 €
LEROY Bénédicte	Directrice des soins infirmiers	172.955,58 €	6.127,1 €	179.082,68 €
COLLE Jacqueline	Attachée à la Direction générale	117.072,04 €	4.238,76 €	121.310,8 €
BINAME Michel	Directeur des Ressources humaines – sortie le 30/04/24	79.026,17 €	1.747,3 €	80.773,47 €
VLASSAKOUDIS Loïc	Directeur des Ressources humaines – entrée le 04/03/24	104.713,62 €	3.784,08 €	108.497,7 €
BERNARD Yves	Conseiller stratégique	236.630,73 €	2.578,18 €	239.208,91 €
LEYNEN Olivier	Directeur des pharmacies	143.304,94 €	2.684,18 €	145.989,12 €
NAMUR Fabian	Directeur de la communication	107.333,47 €	4.113,52 €	111.446,99 €
RIGUELLE France	Directrice projets et qualité	94.359,05 €	2.227,73 €	96.586,76 €
SERCKX Yves-Henri	Directeur informatique	131.026,29 €	4.200,14 €	135.226,43 €
QUEVRIN Annick	Directrice juridique et SCA	139.211,11 €	4.646,79 €	143.857,9 €
FRENAY Martine	Directrice de l'audit	124.327,75 €	4.144,09 €	128.471,84 €

5.3. Le Directeur général aux Affaires médicales, membre du COMEX, est conventionné avec VIVALIA. Le montant annuel des indemnités est de :

Docteur HEBERT Alexandre : 315.768,00 € pour un tima de 10/10.

Le montant pour la fonction était de 297.753,54 € en 2023, soit une augmentation de 6 %.

5.4. Les Directeurs médicaux des sites aigus et psychiatrique exercent, pour la plupart, outre les missions dévolues par la Loi sur les hôpitaux et les autres établissements de soins, des fonctions transversales. Ils ont perçu en 2024 :

Docteur DELEUSE Philippe, Directeur médical de l'Hôpital de Marche (8/10), Directeur de la proxi-clinique de Vielsalm et Coordinateur MR/MRS : 271.829,28 € - 41.101,44 € - 4.000 € soit un total de 316.930,72 €.

Docteur CLARINVAL Olivier, Directeur médical du CHCA (6/10), Gestionnaire BMUC :
203.871,96 € - 70.683,96 € soit un total de 274.555,92 €.

Docteur DELRUE Vinent, Directeur médical des CSL (6/10), Coordinateur médical du projet
Vivalia 2025 : 203.871, 96 € - 72.791,40 € soit un total de 276.663,36 €.

Docteur STRUL John, Directeur médical du CUP (4/10) : 135.848,04 €.

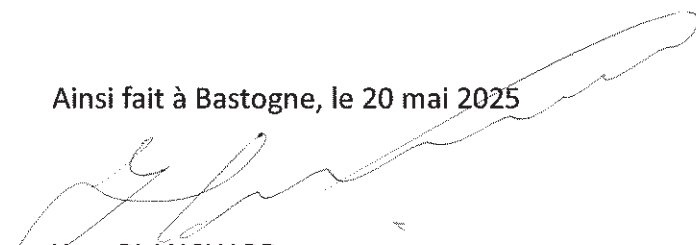
5.6. Total général des rémunérations annuelles en 2024 des Directeur général, membres du COMEX/CODIR et autres fonctions de direction, Directeur général aux Affaires médicales et Directeurs médicaux dans le cadre de leurs divers mandats.

Direction générale	262.737,64 €
Direction générale aux Affaires médicales	315.768,00 €
COMEX/CODIR et autres fonctions de direction	2.002.423.33 €
Directions médicales	1.003.998,00 €
Total général	3.584.926,9 €

5.5. Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local :

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? ~~Oui~~/ Non
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? ~~Oui~~/Non
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? ~~Oui~~/Non
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? Néant.

Ainsi fait à Bastogne, le 20 mai 2025



Yves PLANCHARD
Président de VIVALIA



09.

Rapport
du Commissaire
aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC VIVALIA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC VIVALIA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SC VIVALIA durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels***Opinion avec réserves***

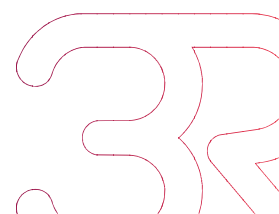
Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 494.801.236,85 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 15.097.521,50 €.

À notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion avec réserves

Les rattrapages relatifs au budget des moyens financiers ont été estimés sur la base des informations les plus récentes reçues du SPF Santé Publique. Néanmoins, les révisions définitives des budgets des exercices 2018 à 2024 pourraient diverger des estimations faites et générer des impacts positifs ou négatifs sur les comptes de résultats futurs de la Société. Étant donné l'importance de la marge d'interprétation inhérente à la détermination de ces montants, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'impact de ceux-ci sur les comptes annuels.

En globalité, les soldes à récupérer et à rétrocéder (codes 403 de l'actif et 443 du passif) pour l'exercice et les exercices antérieurs non encore révisés, s'élèvent respectivement à 10,7 millions d'€ et 50,9 millions d'€. Le rattrapage estimé de l'exercice s'élève à - 2 millions d'€.





L'hôpital a constitué une provision pour risques et charges afin de couvrir une partie des cotisations de responsabilisation à payer suite à la réforme introduite par la loi du 24 octobre 2011. L'annexe C-app 6.20 des comptes annuels décrit l'évolution sur les derniers exercices comptables de la position de la Société quant à la méthode de comptabilisation de celle-ci.

À défaut de critères objectifs d'appréciation (absence de maîtrise des données et des évolutions du contexte réglementaire et financier externe et interne), l'estimation des risques prévisibles est devenue fortement aléatoire, nous sommes dès lors dans l'impossibilité de confirmer la provision constituée pour un montant global de 16,9 millions d'€.

Nous attirons également l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels, qui fait état du régime de pension applicable aux agents statutaires, dont la cotisation de responsabilisation, de l'incertitude réglementaire liée, de la situation propre à la Société et de l'impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2024. L'annexe C-app 6.20 reprend également la dernière simulation reçue par la Société, dont les calculs sont susceptibles de fortement varier, de l'évolution des cotisations de responsabilisation pour les prochaines années. L'impact très significatif sur la trésorerie et les résultats futurs de la Société y est mentionné.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Paragraphe d'observation – Fonds d'investissement VIVALIA 2025

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels, qui décrit le mécanisme mis en place dans le cadre de la constitution d'un fonds d'investissement pour le projet de construction du nouvel hôpital ainsi que la situation de celui-ci au 31/12/2024.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations



relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont

pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.



Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mention relative à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Le Conseil d'administration applique comme référentiel comptable l'Arrêté royal du 19 juin 2007 relatif aux comptes annuels des hôpitaux, alors que celui-ci ne peut être considéré comme totalement équivalent à l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations. Pour le reste, sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure et à l'exception de l'incidence éventuelle des éléments repris dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Notre section « Fondement de l'opinion avec réserves » décrit les circonstances qui constituent un cas éventuel de non-respect du référentiel comptable applicable en Belgique. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires. Le Conseil d'administration a donné une interprétation non restrictive à l'article 55 des statuts en considérant que l'utilisation du fonds de réserve extraordinaire (réserve indisponible) peut être réalisée afin d'apurer partiellement le déficit d'un secteur spécifique.

Liège, le 21 mai 2025

SRL 3R, LEBOUTTE & CO
Commissaire
Représentée par

Hélène REUCHAMPS
Réviseur d'entreprises

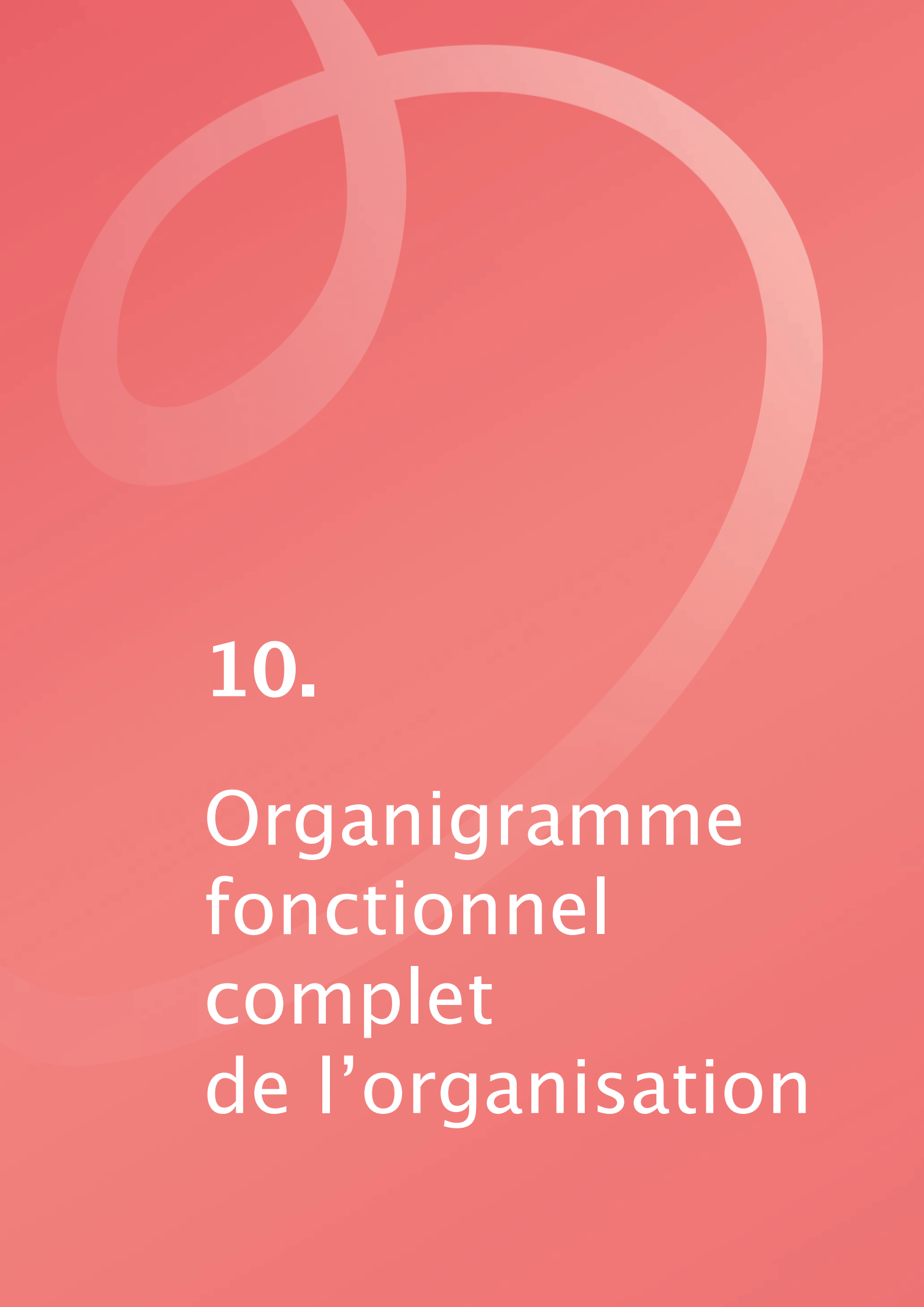
Hélène
Reuchamps
(Signature)

Signature numérique de
Hélène Reuchamps
(Signature)
Date : 2025.05.21 11:16:02
+02'00'

Stéphan RATY
Réviseur d'entreprises

Stéphan
Raty
(Signature)

Signature numérique
de Stéphan Raty
(Signature)
Date : 2025.05.21
15:22:48 +02'00'

The background is a solid reddish-pink color. It features a large, faint, light-colored number '10' that spans most of the page. Overlaid on this are several overlapping circles of varying shades of the same color, creating a layered, organic effect.

10.

**Organigramme
fonctionnel
complet
de l'organisation**



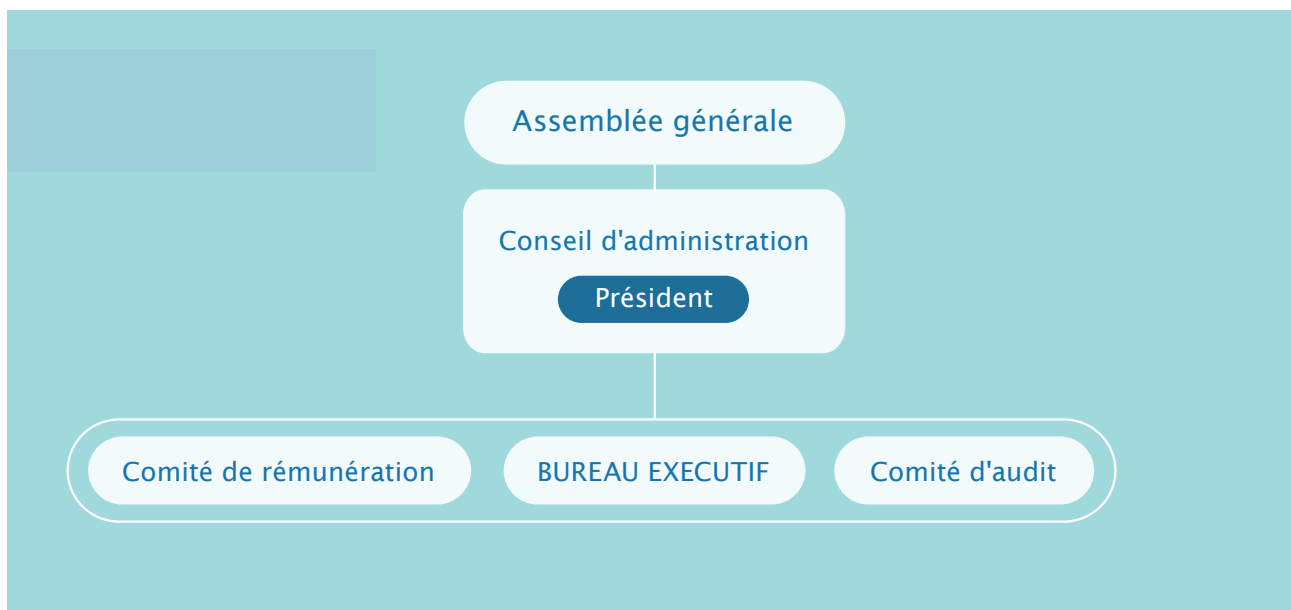
10.

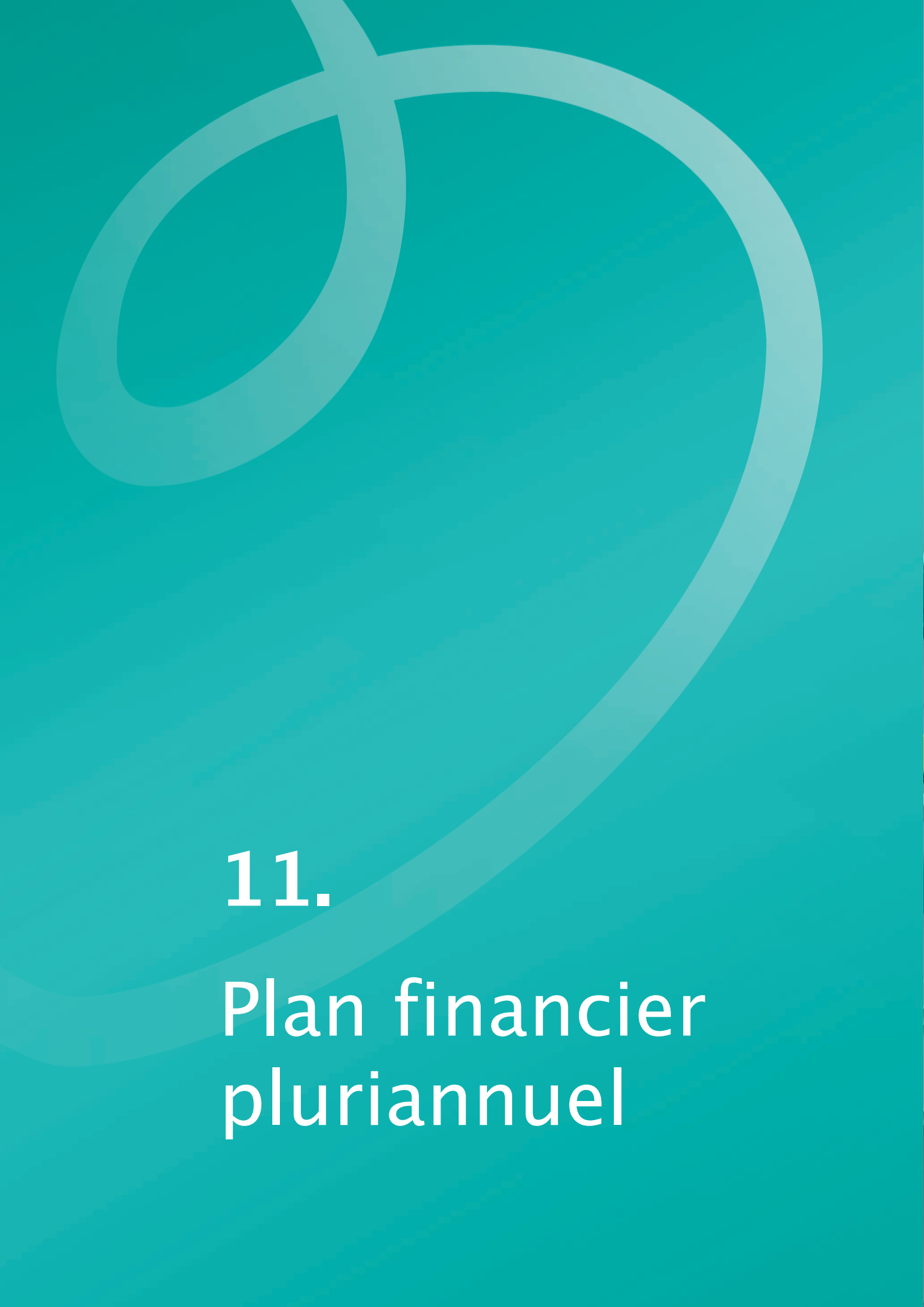
ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

10.1. Organigramme des organes décisionnels et Comités



10.2. Organigramme du management





11.

Plan financier
pluriannuel



11.

PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

11.1. Projections financières mesures structurelles intégrées

	VIVALIA					
	PFA 2025	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030
Résultat d'exploitation	-1 304 364,17	-4 091 339,61	3 048 006,60	3 921 895,83	21 534 396,93	33 060 845,85
Résultat financier	-96 850,17	-433 866,64	-2 423 902,55	-7 802 741,99	-14 256 561,92	-22 394 062,97
Résultat courant	-1 401 214,34	-4 525 206,25	624 104,05	-3 880 846,16	7 277 835,01	10 666 782,88
Résultat exceptionnel	-42 454,55	-39 694,95	-40 488,85	-212 431,66	-645 961,58	-28 363 262,12
Résultat net	-1 443 668,89	-4 564 901,20	583 615,20	-4 093 277,82	6 631 873,43	-17 696 479,24

	VIVALIA					
	PFA 2025	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030
Résultat d'exploitation	-1 304 364,17	-4 091 339,61	3 048 006,60	3 921 895,83	21 534 396,93	33 060 845,85
Dont : Produits d'exploitation	504 747 458,77	515 939 528,76	530 163 896,53	564 551 701,32	580 496 768,54	591 648 408,65
Charges d'exploitation	506 051 822,94	520 030 868,37	527 115 889,93	560 629 805,49	558 962 371,60	558 587 562,81
Résultat financier	-96 850,17	-433 866,64	-2 423 902,55	-7 802 741,99	-14 256 561,92	-22 394 062,97
Dont : Produits financiers	3 394 941,91	3 422 832,76	3 443 391,99	3 443 805,18	3 567 524,98	3 690 534,33
Charges financières	3 491 792,09	3 856 699,40	5 867 294,54	11 246 547,17	17 824 086,91	26 084 597,30
Résultat exceptionnel	-42 454,55	-39 694,95	-40 488,85	-212 431,66	-645 961,58	-28 363 262,12
Dont : Produits exceptionnels	4 814,77	4 911,06	5 009,28	1 203 037,14	5 211,66	7 788 145,90
Charges exceptionnelles	47 269,31	44 606,01	45 498,13	1 415 468,80	651 173,24	36 151 408,02
Résultat net	-1 443 668,89	-4 564 901,20	583 615,20	-4 093 277,82	6 631 873,43	-17 696 479,24

Secteur Hospitalier AMU Externalisée						
	PFA 2025	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030
Résultat d'exploitation	1 823 465,66	-1 412 574,85	5 715 232,52	5 637 297,55	23 536 292,73	34 984 674,46
Résultat financier	-54 729,27	-395 459,45	-2 389 356,97	-7 334 894,29	-13 916 378,14	-22 027 867,23
Résultat courant	1 768 736,39	-1 808 034,29	3 325 875,55	-1 697 596,74	9 619 914,59	12 956 807,23
Résultat exceptionnel	-6 469,31	-2 990,01	-3 049,81	-217 541,13	-651 173,24	-28 368 578,02
Résultat net	1 762 267,07	-1 811 024,30	3 322 825,74	-1 915 137,87	8 968 741,35	-15 411 770,78

Secteur Hospitalier AMU Externalisée						
	PFA 2025	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030
Résultat d'exploitation	1 823 465,66	-1 412 574,85	5 715 232,52	5 637 297,55	23 536 292,73	34 984 674,46
Dont : Produits d'exploitation	468 753 999,81	478 720 514,69	492 232 443,04	516 710 685,13	531 588 701,03	541 775 502,83
Charges d'exploitation	466 930 534,15	480 133 089,54	486 517 210,52	511 073 387,58	508 052 408,30	506 790 828,37
Résultat financier	-54 729,27	-395 459,45	-2 389 356,97	-7 334 894,29	-13 916 378,14	-22 027 867,23
Dont : Produits financiers	2 271 962,23	2 295 630,87	2 315 867,57	2 163 403,93	2 187 252,94	2 342 092,85
Charges financières	2 326 691,51	2 691 090,32	4 705 224,54	9 498 298,22	16 103 631,08	24 369 960,08
Résultat exceptionnel	-6 469,31	-2 990,01	-3 049,81	-217 541,13	-651 173,24	-28 368 578,02
Dont : Produits exceptionnels	-	-	-	1 197 927,67	0,00	7 782 830,00
Charges exceptionnelles	6 469,31	2 990,01	3 049,81	1 415 468,80	651 173,24	36 151 408,02
Résultat net	1 762 267,07	-1 811 024,30	3 322 825,74	-1 915 137,87	8 968 741,35	-15 411 770,78

Secteur AMU						
	PFA 2025	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030
Résultat d'exploitation	-492 459,46	-501 693,79	-511 112,80	-520 720,19	-530 519,73	-540 515,26
Résultat financier	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53
Résultat courant	-497 409,99	-506 644,32	-516 063,33	-525 670,72	-535 470,26	-545 465,79
Résultat exceptionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat net	-497 409,99	-506 644,32	-516 063,33	-525 670,72	-535 470,26	-545 465,79

Secteur AMU						
	PFA 2025	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030
Résultat d'exploitation	-492 459,46	-501 693,79	-511 112,80	-520 720,19	-530 519,73	-540 515,26
Dont : Produits d'exploitation	9 097 578,54	9 279 530,11	9 465 120,72	9 654 423,13	9 847 511,59	10 044 461,83
Charges d'exploitation	9 590 038,00	9 781 223,90	9 976 233,52	10 175 143,32	10 378 031,33	10 584 977,09
Résultat financier	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53
Dont : Produits financiers	934,08	934,08	934,08	934,08	934,08	934,08
Charges financières	5 884,61	5 884,61	5 884,61	5 884,61	5 884,61	5 884,61
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Dont : Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-497 409,99	-506 644,32	-516 063,33	-525 670,72	-535 470,26	-545 465,79

Secteur PCPA						
	PFA 2025	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030
Résultat d'exploitation	-2 329 653,38	-1 868 732,22	-1 843 629,23	-877 615,78	-1 149 371,48	-1 056 072,14
Résultat financier	-67 463,77	-63 750,06	-59 888,44	-493 190,57	-359 697,27	-385 709,22
Résultat courant	-2 397 117,15	-1 932 482,28	-1 903 517,67	-1 370 806,36	-1 509 068,75	-1 441 781,36
Résultat exceptionnel	-35 985,23	-36 704,94	-37 439,04	5 109,47	5 211,66	5 315,89
Résultat net	-2 433 102,38	-1 969 187,22	-1 940 956,71	-1 365 696,89	-1 503 857,09	-1 436 465,47

Secteur PCPA						
	PFA 2025	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030
Résultat d'exploitation	-2 329 653,38	-1 868 732,22	-1 843 629,23	-877 615,78	-1 149 371,48	-1 056 072,14
Dont : Produits d'exploitation	25 259 093,29	26 269 961,08	26 763 419,44	36 449 621,46	37 288 844,88	38 021 298,75
Charges d'exploitation	27 588 746,67	28 138 693,30	28 607 048,67	37 327 237,25	38 438 216,37	39 077 370,89
Résultat financier	-67 463,77	-63 750,06	-59 888,44	-493 190,57	-359 697,27	-385 709,22
Dont : Produits financiers	1 091 752,20	1 095 974,41	1 096 296,95	1 249 173,76	1 354 873,95	1 323 043,39
Charges financières	1 159 215,97	1 159 724,47	1 156 185,39	1 742 364,34	1 714 571,22	1 708 752,61
Résultat exceptionnel	-35 985,23	-36 704,94	-37 439,04	5 109,47	5 211,66	5 315,89
Dont : Produits exceptionnels	4 814,77	4 911,06	5 009,28	5 109,47	5 211,66	5 315,89
Charges exceptionnelles	40 800,00	41 616,00	42 448,32	-	-	-
Résultat net	-2 433 102,38	-1 969 187,22	-1 940 956,71	-1 365 696,89	-1 503 857,09	-1 436 465,47

SECTEUR Extra-HOSPITALIER						
	PFA 2025	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030
Résultat d'exploitation	-305 716,98	-308 338,76	-312 483,90	-317 065,75	-322 004,58	-327 241,21
Résultat financier	30 293,40	30 293,40	30 293,40	30 293,40	24 464,01	24 464,01
Résultat courant	-275 423,58	-278 045,36	-282 190,50	-286 772,35	-297 540,57	-302 777,20
Résultat exceptionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat net	-275 423,58	-278 045,36	-282 190,50	-286 772,35	-297 540,57	-302 777,20

SECTEUR Extra-HOSPITALIER						
	PFA 2025	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030
Résultat d'exploitation	-305 716,98	-308 338,76	-312 483,90	-317 065,75	-322 004,58	-327 241,21
Dont : Produits d'exploitation	1 636 787,13	1 669 522,87	1 702 913,33	1 736 971,60	1 771 711,03	1 807 145,25
Charges d'exploitation	1 942 504,12	1 977 861,64	2 015 397,23	2 054 037,34	2 093 715,61	2 134 386,46
Résultat financier	30 293,40	30 293,40	30 293,40	30 293,40	24 464,01	24 464,01
Dont : Produits financiers	30 293,40	30 293,40	30 293,40	30 293,40	24 464,01	24 464,01
Charges financières	-	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Dont : Produits exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-275 423,58	-278 045,36	-282 190,50	-286 772,35	-297 540,57	-302 777,20

Le plan financier pluriannuel présenté dans le rapport de gestion est une projection réalisée début 2025 reprenant des hypothèses prudentes et les données connues au moment de l'élaboration d'une première version du plan financier à 10 ans. Ce plan pluriannuel fera l'objet d'ajustements courant 2025 dans le cadre du dossier de demande de financements bancaires pour les projets acceptés par l'AVIQ pour le second plan à la construction 2024- 2028.

L'estimation de l'impact financier de 4 plans directeurs est intégrée dans la plan pluriannuel présenté :

- 🍷 Construction du nouveau CHR- Coeur du Luxembourg à Houdemont ;
- 🍷 Mise en place d'un maillage de 5 proxi-cliniques ;
- 🍷 Reconstruction de l'hôpital psychiatrique « La Clairière » à Bertrix ;
- 🍷 Reconditionnement de l'hôpital de Marche en plusieurs phases.

Le résultat net du secteur hospitaliser est déficitaire en 2026 et 2028 et s'explique par la concrétisation de plusieurs phases du projet. En 2030, à la date estimée de mise en exploitation du nouvel hôpital CHR Vivalia Coeur du Luxembourg, le déficit s'élève à 15.4 millions d'€. Ce déficit reprend l'impact de la désaffectation des anciens sites hospitaliers. La première tranche d'amortissement sera comptabilisée en 2031. D'où l'importance d'avoir une structure bilantaire saine et solide à l'aube du début des travaux de réalisation du projet VIVALIA 2025.

Le plan financier n'intègre pas l'impact de la cotisation de responsabilisation 2025 -2030 (voir à ce sujet le Chapitre 3 relatif à l'évaluation des risques). La cotisation de responsabilisation impacte le résultat de VIVALIA de manière significative et croissante. Sans neutralisation de cette charge de pension par un financement fédéral, régional ou des associés, VIVALIA sera dans l'impossibilité de maintenir un résultat à l'équilibre pour les années à venir.

Il est important de rappeler que le plan financier présenté dans le rapport de gestion est une projection qui fera l'objet d'adaptations dans les prochaines semaines et d'une évaluation constante.

RÉALISATION : Service communication de VIVALIA

MISE EN PAGE : Juliette Duchateau - Graphiste

CRÉDITS PHOTOS : Vincent Kalut Photonews, Vivalia, Archipelago,
Vecteur A, Adobe stock

